

DIRECTIONS

POUR LA

CONSCIENCE

D'UN ROI,

COMPOSEES

POUR L'INSTRUCTION

DE

LOUIS DE FRANCE,

DUC DE BOURGOGNE,

PAR MESSIRE

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-
FENELON, ARCHEVEQUE-DUC DE
CAMBRAI, SON PRECEPTEUR.

*Et nunc Reges intelligite : Erudimini qui iudicatis
Terram. Psalm. II, 10.*



A LA HAYE,

Chez JEAN NEAULME.

M. DCC. XLVII.

P. 1448

Compagnia di Gesù
Fondo librario antico
Milano
Biblioteca Italiana della



AVERTISSEMENT
DE
L'EDITEUR.

 E petit mais très
excellent Ouvra-
ge, n'avoit nulle-
ment été composé pour être
publié, mais simplement
pour servir en manuscrit à
l'instruction particulière d'un
très grand Prince, aussi-bien
que le *Télémaque* du mê-
* 2 me

IV AVERTISSEMENT

me Auteur, dont on fait
que le Public n'est redeva-
ble qu'à l'heureuse Super-
cherie d'un Domestique in-
fidèle (1) : & ce n'est vrai-
semblablement que par le
même Moyen, qu'on a pa-
reil-

(1) M. DE RAMSEY, Histoire de la
Vie de François de Salignac de la Mo-
the-Fenelon, (né à Fenelon en Périgord,
le 6 d'Août 1651, fait Précepteur des
Enfans de France en Septembre 1689,
nommé Archevêque de Cambrai en 1694,
& mort en cette Ville le 7 de Janvier
1715); imprimée à la Haye, chez
Vaillant en 1723. in 8°. page 87. Bi-
bliothèque Britannique, Tome XIX.
pages

reillement obtenu des Copies des présentes DIRECTIONS.

QUOI-QU'IL-EN-SOIT ,
celle sur laquelle je les publie aujourd'hui , avoit été faite sur une qui sortoit de l'Hôtel de Beauvillier (1) :

* 3 &

pages 53-55-76, où l'on trouvera une exacte & curieuse Notice Historique & Critique du *Télémaque* & de ses différentes Editions & Traductions.

(1) PAUL DE BEAUVILLIER, Duc de Saint-Aignan, né le 24 d'Octobre 1648. & mort le 31 d'Août 1714. étoit lié d'une Amitié très étroite avec Monsieur DE CAMBRAI. Il étoit Gouverneur, comme lui Précepteur, des trois Enfans de Fran-

VI AVERTISSEMENT

& je la donne ici, avec la plus scrupuleuse Exactitude, telle que je l'ai trouvée, sans y avoir changé la moindre Chose & sans même avoir voulu y rectifier certaines petites Négligences & Irrégula-

France, Petits-Fils de Louis XIV, savoir Louis Duc de Bourgogne, & puis Dauphin; voyez ci-dessous la Note de la première Page: PHILIPPE Duc d'Anjou, né à Versailles le 19 de Décembre 1683. déclaré Roi d'Espagne le 17 de Novembre 1700 & mort à Madrid au Buen-Retiro le 9 de Juillet 1746: & CHARLES Duc de Berri, né à Versailles le 31 d'Août 1686 & mort à Marli le 4 de Mai 1714.

gularités de Langage, venues sans doute de l'Inexactitude & de la Précipitation des Copistes.

TELLES sont, par exemple, celles-ci : page 6. *passent pour l'ordinaire pour les plus légères* ; Répétition & Cacophonie, que *d'ordinaire*, au lieu du premier *pour*, auroit aisément fait disparaître : page 7. *faire courtement la Guerre* ; Adverbe, non-seulement irrégulier, mais même absolument in-

* 4 usité,

VIII A V E R T I S S E M E N T

usité, qu'il n'est nullement
croyable, qu'un Ecrivain aussi
si exact que Monsieur DE
C A M B R A I ait jamais em-
ployé. pages 33 & 34. qua-
tre *mais* consécutifs, qui
n'embarassent pas peu le Dis-
cours: page 56. enfin, *N'a-*
vez-vous pas craint qu'ils
vous verroient de trop près,
pénétreroient trop dans vos
Foibleesses, & ne vous flat-
teroient pas; où il est très
visible, qu'il falloit, ne *vous*
vissent de trop près, ne pé-
né-

nétraissent trop dans vos Foiblesse, & ne vous flattassent pas.

L'OUVRAGE n'en est pourtant ni moins important, ni moins utile au Bien Public: & j'ose bien avancer, sans aucune Crainte d'en être défavoué, que parmi tous ceux qui ont jamais été faits, tant pour l'Instruction des Souverains en général, que pour celle des Rois de France en particulier, & dont le célèbre

CLAU-

X A V E R T I S S E M E N T

CLAUDE JOLY, Chantre
de l'Eglise de Paris, nous a
donné une si curieuse &
si intéressante Enumeration
dans la Préface de son ex-
cellent *Codicile d'Or*, re-
cueilli pour l'Instruction de
M. le Dauphin, Fils de
LOUIS XIV, mais dont de
malheureuses Intrigues &
Cabales de Cour empêché-
rent l'Usage & le Fruit ;
que parmi toutes ces *Insti-
tutions*, dis-je, il n'y en a
pas une seule, que celle-ci
n'ef-

n'efface & ne surpasse de bien loin.

EN EFFET, de toutes ces *Institutions*, les unes sont trop longues & trop étendues, & les autres trop courtes & trop resserrées; les unes trop simples, & trop séches, & les autres trop au-dessus de la Portée de jeunes Gens, qu'il s'agissoit de gagner & non de rebuter; les unes trop théologiques & les autres trop philosophiques, au lieu qu'il
ne

XII A V E R T I S S E M E N T

ne les falloit que morales
& politiques; les unes sur-
chargées d'Erudition plus
fastueuse que nécessaire, &
les autres comme accablées
de Réflexions vagues, plus
ennuyantes qu'instructives;
& toutes enfin, beaucoup
plus propres à fatiguer la
Mémoire, qu'à éclairer l'Es-
prit : au lieu qu'ici, tout va
droit & de Plein Pied, au
But réel & effectif d'une
saine Politique & d'une sa-
ge Administration, judicieu-
sément

fement conçue, & aussi clairement qu'énergiquement exprimée. En un mot, Personne n'avoit encore traité ce grave & important Sujet, ni si précisément, ni si solidement, ni avec cette Fermeté sage & modeste qui ne s'écarte en rien du Respect légitimement dû par un Sujet à son Prince, ni enfin avec autant de Droiture & de Candeur, que le fait ici feu Monsieur DE CAMBRAI: & l'on peut très véritablement

ment affirmer, qu'il ne s'ex-
prime point *en Paraboles*
(1), & qu'il a réellement
& de fait, mis *la Coignée*
à la Racine de l'Arbre (2).

CE seroit donc, non seu-
lement un grand Domma-
ge, mais même un très
grand Malheur, qu'un si
rare & si précieux *Talent*
restât plus long-tems *en-
foui* (3), qu'une si vive &
si brillante *Lumière* demeu-
rât

(1) Jean, XVI, 25.

(2) Matthieu, III, 10. Luc, III, 9.

(3) Matthieu, XXV, 18, 25.

rât plus long-tems *sous le Boisseau* (1), & qu'une si excellente & si nécessaire *Institution* tardât plus long-tems à produire les heureux & justes Effets qu'en espéroit avec tant de Raison son illustre & très respectable Auteur.

C'EST aussi le seul & unique But que je me suis proposé en la mettant actuellement au Jour : & je me trouverois très bien récomp-

(1) Matthieu, V, 15.

XVI AVERT. DE L'EDITEUR,
compensé de mes Soins ,
si un heureux Succès pou-
voit effectivement répondre
à mon Attente.

DIEU le veuille enfin,
tant pour l'Honneur & la
Gloire des Souverains, que
pour le Soulagement & le
Repos des Peuples !

FELIX DE SAINT-GERMAIN.

Ce 11 de
Mars 1747.

DI-

DIRECTIONS

POUR LA CONSCIENCE

• D'UN ROI,

COMPOSEES

POUR L'INSTRUCTION

DE

LOUIS DE FRANCE,

DUC DE BOURGOGNE (*),

Par Messire FRANÇOIS DE SALIGNAC DE
LA MOTHE FENBLON, Archevêque-
Duc de Cambrai, son Précepteur.

INTRODUCTION.



PERSONNE ne souhaite plus que moi, MONSEIGNEUR, que vous soies un très grand Nombre d'Années loin des Périls inséparables de la Roiauté. Je le souhaite par Zele pour
A la

(*) *Petit-Fils de LOUIS XIV, Roi de France & de Navarre; né à Versailles, le 6 d'Août 1682; & mort, le XX^e. Dauphin de la Maison de France à Marli le 18 de Fevrier 1712.*

2 DIRECTIONS POUR LA
la Conservation de la Personne sacrée
du Roi, si nécessaire à son Roïau-
me, & celle de Monseigneur le Dau-
phin (†): Je le souhaite pour le
Bien de l'Etat. Je le souhaite pour
le vôtre même: car, un des plus
grands Malheurs, qui vous pût arri-
ver, seroit d'être Maître des autres,
dans un Age où vous l'êtes encore si
peu de vous même. Mais, il faut
vous préparer de loin aux Dangers
d'un Etat, dont je prie Dieu de vous
préservier jusqu'à l'Age le plus avan-
cé de la Vie. La meilleure Manière
de faire connoître cet Etat à un Prin-
ce, qui craint Dieu & qui aime la
Religion, c'est de lui faire un *Exa-
men de Conscience* sur les Devoirs de la
Roïauté: & c'est ce que je vais tâ-
cher de faire.

DIRECTION I.

CONNOISSEZ-VOUS assez toutes
les Véritez du Christianisme? Vous
serez jugé sur l'Evangile, comme le
moin-

(†) LOUIS DE FRANCE, *Fils de LOUIS
XIV; né à Fontainebleau, le 1 de Novembre 1661;
& mort à Meudon, le 14 d'Avril 1711.*

moindre de vos Sujets. Etudiez-vous vos Devoirs dans cette Loi Divine? Souffririez-vous qu'un Magistrat jugéât tous les jours les Peuples en vôtre Nom, sans savoir vos Loix & vos Ordonnances, qui doivent être la Règle de ses Jugemens? Espérez-vous que Dieu souffrira que vous ignoriez sa Loi, suivant laquelle il veut que vous viviez & que vous gouverniez son Peuple? Lisez-vous l'Evangile sans Curiosité, avec une Docilité humble, dans un Esprit de Pratique, & vous tournant contre vous-même pour vous condamner dans toutes les Choses que cette Loi reprendra en vous?

DIRECTION II.

NE vous êtes-vous point imaginé, que l'Evangile ne doit point être la Règle des Rois, comme celle de leurs Sujets; que la Politique les dispense d'être humbles, justes, sinceres, modérez, compatissans, prêts à pardonner les Injures? Quelque lâche & corrompu Flatteur ne vous a-t-il point dit, & n'avez-vous point

A 2

été

4 DIRECTIONS POUR LA
été bien-aïse de croire, que les Rois
ont Besoin de se gouverner pour
leurs Etats, par certaines Maximes
de Hauteur, de Dureté, de Dissimu-
lation, en s'élevant au-dessus des Ré-
gles communes de la Justice & de
l'Humanité?

DIRECTION III.

N'AVEZ-VOUS point cherché les
Conseillers en tout Genre les plus
disposez à vous flatter dans vos
Maximes d'Ambition, de Vanité,
de Faïte, de Mollesse & d'Artifice?
N'avez-vous point eu Peine
à croire les Hommes fermes &
desintéressés, qui, ne desirant rien
de vous, & ne se laissant point
éblouir par votre Grandeur, vous
auroient dit avec Respect toutes vos
Véritez; & vous auroient contredit,
pour vous empêcher de faire des
Fautes?

DIRECTION IV.

N'AVEZ-VOUS pas été bien aïse,
dans les Replis les plus cachés de
vô-

vôtre Cœur, de ne pas voir le Bien, que vous n'aviés pas Envie de faire, parce qu'il vous en auroit trop coûté pour le pratiquer : & n'avez-vous point cherché des Raïsons pour excuser le Mal, auquel votre Inclination vous portoit ?

DIRECTION V.

N'AVEZ-VOUS point négligé la Prière, pour demander à Dieu la Connoissance de ses Volontez sur vous ? Avez-vous cherché dans la Prière, la Grace pour profiter de vos Lectures ? Si vous avez négligé de prier, vous vous êtes rendu coupable de toutes les Ignorances où vous avez vécu, & que l'Esprit de Prière vous auroit ôtés. C'est peu de lire les Véritez éternelles, si on ne prie pour obtenir le Don de les bien entendre. N'aïant pas bien prié, vous avez mérité les Ténèbres où Dieu vous a laissé sur la Correction de vos Défauts, & sur l'Accomplissement de vos Devoirs. Ainsi, la Négligence, la Tiédeur, & la Distraction volontaire dans la Prière,

A 3

qui

6 DIRECTIONS POUR LA
qui passent pour l'ordinaire, pour les
plus légères de toutes les Fautes,
sont néanmoins la vraie Source de
l'Ignorance & de l'Aveuglement fu-
neſte, où vivent la plupart des Prin-
ces.

DIRECTION VI.

AVEZ-VOUS choisi pour vôtre
Conseil de Conscience, les Hommes
les plus pieux, les plus fermes, &
les plus éclairés, comme on cherche
les meilleurs Généraux d'Armée pour
commander pendant la Guerre, &
les meilleurs Médecins quand on est
malade? Avez-vous composé ce Con-
seil de Conscience de plusieurs Person-
nes, afin que l'une puisse vous préser-
ver des Préventions de l'autre; parce
que tout Homme, quelque droit &
habile qu'il puisse être, est toujours
capable de Prévention? Avez-vous
donné à ce Conseil une entière Li-
berté de vous découvrir, sans Adou-
cissement, toute l'Etendue de vos O-
bligations de Conscience?

DI-

DIRECTION VII.

AVEZ-VOUS travaillé à vous instruire des Loix, Coutumes & Usages du Roïaume ? Le Roi est le premier Juge de son Etat. C'est lui qui fait les Loix. C'est lui qui les interprète dans le Besoin. C'est lui qui juge souvent dans son Conseil suivant les Loix qu'il a établies, ou trouvées déjà établies avant son Règne. C'est lui qui doit redresser tous les autres Juges. En un mot, sa Fonction est d'être à la Tête de ses Armées pendant la Guerre. Et comme la Guerre ne doit jamais être faite qu'à regret, & le plus courtement qu'il est possible, & en Vüe d'une constante Paix; il s'ensuit, que la Fonction de commander des Armées n'est qu'une Fonction passagère, forcée & triste pour les bons Rois: au lieu que celle de juger les Peuples, & de veiller sur tous les Juges, est leur Fonction naturelle, essentielle, ordinaire, & inséparable de la Roïauté. Bien juger, c'est juger selon les Loix. Pour juger selon les

A 4

Loix,

8 DIRECTIONS POUR LA
Loix, il les faut savoir. Les savez-
vous; & êtes-vous en Etat de redres-
ser les Juges qui les ignorent? Con-
noissez-vous assez les Principes de la
Jurisprudence, pour être facilement
au Fait, quand on vous rapporte
une Affaire? Etes-vous en Etat de
discerner entre vos Conseillers, ceux
qui vous flattent, d'avec ceux qui ne
vous flattent pas; & ceux qui suivent
religieusement les Régles, d'avec
ceux qui voudroient les plier d'une
Façon arbitraire selon leurs Vues?
Ne dites point, que vous suivez la
Pluralité des Voix? Car, outre qu'il
y a des Cas de Partage dans votre
Conseil, où votre Avis doit décider,
ne fussiez-vous-là que comme un Pré-
sident de Compagnie; de plus, vous
êtes-là le seul vrai Juge. Vos Con-
seillers d'Etat ou Ministres, ne sont
que de simples Consultants. C'est
vous seul, qui décidez effectivement.
La Voix d'un seul Homme-de-Bien
éclairé, doit souvent être préférée à
celle de dix Juges timides & foibles,
ou entétez & corrompus. C'est le
Cas où l'on doit plutôt peser que
compter les Voix.

DI-

DIRECTION VIII.

AVEZ-VOUS étudié la vraie Forme du Gouvernement de vôtre Royaume? Il ne suffit pas de savoir les Loix qui réglent la Propriété des Terres, & autres Biens, entre les Particuliers: c'est sans doute la moindre Partie de la Justice. Il s'agit de celle que vous devez garder entre vôtre Nation & vous, entre vous & vos Voisins. Avez-vous étudié sérieusement ce qu'on nomme le *Droit des Gens*: Droit, qu'il est d'autant moins permis à un Roi d'ignorer, que c'est le Droit qui régle sa Conduite dans ses plus importantes Fonctions; & que ce Droit se réduit aux Principes les plus évidens du Droit Naturel pour tout le Genre-Humain? Avez-vous étudié les Loix fondamentales, & les Coutumes constantes, qui ont Force de Loi pour le Gouvernement de vôtre Nation particulière? Avez-vous cherché à connoître sans vous flatter, quelles sont les Bornes de vôtre Autorité? Savez-vous par quelles Formes le Roïaume s'est gouverné

A 5 sous

10 DIRECTIONS POUR LA
sous les diverses Races? Ce que c'é-
toit que les anciens Parlemens, &
les Etats-Généraux qui leur ont suc-
cédé? Quelle étoit la Subordination
des Fiefs? Comment les Choses ont
passé à l'Etat présent? Sur quoi ce
Changement est fondé? Ce que c'est
que l'Anarchie: ce que c'est que la
Puissance arbitraire; & ce que c'est
que la Roïauté réglée par les Loix,
Milieu entre ces deux Extrémitez,
Souffririez-vous, qu'un Juge jugeât,
sans savoir l'Ordonnance; & qu'un
Général d'Armée commandât, sans
savoir l'Art Militaire? Croiez-vous,
que Dieu souffre que vous régniez,
si vous réglez sans être instruit de
ce qui doit borner & régler vôtre
Puissance? Il ne faut donc pas re-
garder l'étude de l'Histoire, des
Mœurs, & de tout le Détail de l'an-
cienne Forme de Gouvernement,
comme une Curiosité indifférente,
mais comme un Devoir essentiel de
la Roïauté.



DI-

DIRECTION IX.

Il ne suffit pas de savoir le Passé : il faut connoître le Présent. Savez-vous le Nombre d'Hommes , qui composent votre Nation ; combien d'Hommes , combien de Femmes , combien de Laboureurs , combien d'Artisans , combien de Praticiens , combien de Commerçans , combien de Prêtres & de Religieux , combien de Nobles & de Militaires ? Que diroit-on d'un Berger , qui ne sauroit pas le Nombre de son Troupeau ? Il est aussi facile à un Roi de savoir le Nombre de son Peuple : il n'a qu'à le vouloir. Il doit savoir , s'il y a assez de Laboureurs , s'il y a à proportion trop d'autres Artisans , trop de Praticiens , trop de Militaires , à la Charge de l'Etat. Il doit connoître le Naturel des Habitans des différentes Provinces , leurs principaux Usages , leurs Franchises , leur Commerce , & les Loix de leurs divers Trafics au dedans & au dehors du Roïaume. Il doit savoir quels sont les divers Tribunaux établis en chaque

que Province, les Droits des Charges, les Abus de ces Charges, &c. Autrement, il ne saura point la Valeur de la plupart des Choses qui passeront devant ses Yeux. Ses Ministres lui en imposeront sans peine à toute Heure: il croira tout voir; & ne verra rien qu'à demi. Un Roi ignorant sur toutes Choses, n'est qu'à demi Roi. Son Ignorance le met hors d'Etat de redresser ce qui est de travers. Son Ignorance fait plus de Mal, que la Corruption des Hommes qui gouvernent sous lui.

DIRECTION X.

On dit d'ordinaire aux Rois, qu'ils ont moins à craindre les Vices des Particuliers, que les Défauts auxquels ils s'abandonnent dans les Fonctions Royales. Pour moi, je dis hardiment le Contraire: & je soutiens, que toutes leurs Fautes dans la Vie privée sont d'une Conséquence infinie pour la Roïauté. Examinez donc vos Mœurs en Détail. Les Sujets sont de serviles Imitateurs de leurs Princes; sur-tout dans les Choses

ses qui flattent leurs Passions. Leur avez-vous donné le mauvais Exemple d'un Amour deshonnête & criminel? Si vous l'avez fait, vôtre Autorité a mis en Honneur l'Infamie. Vous avez rompu la Barrière de l'Honneur & de l'Honneteté. Vous avez fait triompher le Vice & l'Impudence. Vous avez appris à tous vos Sujets à ne rougir plus de ce qui est honteux: Leçon funeste, qu'ils n'oublieront jamais! *Il vaudroit mieux, dit Jesus-Christ, être jetté avec une Meule de Moulin au Cou au Fond des Abîmes de la Mer, que d'avoir scandalisé le moindre des Petits.* Quel est donc le Scandale d'un Roi, qui montre le Vice assis avec lui sur son Trône, non seulement à tous ses Sujets, mais encore à toutes les Cours, & à toutes les Nations du Monde connu! Le Vice est par lui-même un Poison contagieux. Le Genre-Humain est toujours prêt à recevoir cette Contagion: il ne tend, par ses Inclinations, qu'à secouer le Joug de toute Pudeur. Une Etincelle cause une Incendie. Une Action d'un Roi fait souvent une Multiplication & un Enchaînement
de

14 DIRECTIONS POUR LA
de-Crimes, qui s'étendent jusqu'à plu-
sieurs Nations & à plusieurs Siècles.
N'avez-vous point donné des ces mor-
tels Exemples? Peut-être croiez-vous,
que vos Desordres ont été secrets.
Non. Le Mal n'est jamais secret dans
les Princes. Le Bien peut y être se-
cret; car, on a grande Peine à le
croire véritable en eux: mais, pour
le Mal, on le devine, on le croit sur
les moindres Soupçons. Le Public
pénètre tout, & souvent pendant
que le Prince se flatte que ses Foibles-
ses sont ignorées, il est le seul qui
ignore combien elles sont l'Objet
de la plus maligne Critique. En lui,
tout Commerce équivoque est sujet
à Explication: toute Apparence de
Galanterie, tout Air passionné ou
amufé, cause un Scandale, & porte
Coup pour altérer les Mœurs de
toute une Nation.

DIRECTION XI.

N'AVEZ-VOUS point autorisé une
Liberté immodeste dans les Femmes?
Ne les admettez-vous dans vôtre
Cour que pour le vrai Besoin? N'y
font-

font-elles qu'auprès de la Reine, ou des Princesses de vôtre Maison? Choisissez-vous pour ces Places, des Femmes d'un Age mûr & d'une Vertu éprouvée? Excluez-vous de ces Places, les jeunes Femmes d'une Beauté qui seroit un Piège pour vous & pour vos Courtisans? Il vaut mieux que de telles Personnes demeurent dans une Vie retirée, au milieu de leur Famille, loin de la Cour. Avez-vous exclus de votre Cour toutes les Dames, qui n'y sont point nécessaires dans les Places auprès des Princesses? Avez-vous Soins de faire en sorte, que les Princesses elles-mêmes soient modestes, retirées, & d'une Conduite régulière en tout? En diminuant le Nombre des Femmes de la Cour, & en les choisissant le mieux que vous pouvez, avez-vous Soins d'écartier celles qui introduisent des Libertez dangereuses, & d'empêcher que les Courtisans corrompus ne les voyent en particulier, hors des Heures où toute la Cour se rassemble? Toutes ces Précautions paroissent maintenant des Scrupules & des Sévérités outrées. Mais, si on remonte aux

Tems

Tems qui ont précédé FRANÇOIS I, on trouvera, qu'avant la Licence scandaleuse introduite par ce Prince, les Femmes de la première Condition, sur-tout celles qui étoient jeunes & belles, n'alloient point à la Cour. Tout au plus, elles y paroissent très rarement, pour aller rendre leurs Devoirs à la Reine: en-suite, leur Honneur étoit de demeurer à la Campagne dans leur Famille. Ce grand Nombre de Femmes, qui vont librement par-tout à la Cour, est un Abus monstrueux, auquel on a accoutumé la Nation. N'avez-vous point autorisé cette pernicieuse Coutume? Navez-vous point attiré, ou conservé par quelque Distinction dans votre Cour, quelque Femme d'une Conduite actuellement suspecte, ou du moins qui a autrefois mal édifié le Monde? Ce n'est point à la Cour, que ces Personnes profanes doivent faire Pénitence. Qu'elles l'aillent faire dans des Retraites si elles sont libres; ou dans leurs Familles si elles sont attachées au Monde par leurs Maris encore vivans. Mais écarter de votre Cour
tout

Cour tout ce qui n'a pas été régulier ; puisque vous avez à choisir parmi toutes les Femmes de Qualité de vôtre Royaume, pour remplir les Places.

DIRECTION XII.

AVEZ-VOUS Soins de réprimer le Luxe & d'arrêter l'Inconstance ruineuse des Modes ? C'est ce qui corrompt la plupart des Femmes. Elles se jettent à la Cour, dans des Dépenses qu'elles ne peuvent soutenir sans Crime. Le Luxe augmente en elles la Passion de plaire : & leur Passion pour plaire se tourne principalement à tendre des Pièges au Roi. Il faudroit qu'il fût insensible & invulnérable, pour résister à toutes ces Femmes pernicieuses qu'il tient autour de lui : c'est une Occasion toujours prochaine, dans laquelle il se met. N'avez-vous point souffert, que les Personnes les plus vaines & les plus prodigues, ayent inventé de nouvelles Modes pour augmenter les Dépenses ? N'avez-vous pas vous-même contribué à

B un

un si grand Mal, par une Magnificence excessive ? Quoi que vous soyés Roi, vous devez éviter tout ce qui coute beaucoup, & que d'autres voudroient avoir comme vous. Il est inutile d'alléguer, que nul de vos Sujets ne doit se permettre un Extérieur qui ne convient qu'à vous. Les Princes qui vous touchent de près, voudront faire à peu près ce que vous ferez. Les Grands-Seigneurs se picqueront d'imiter les Princes. Les Gentils-Hommes voudront être comme les Seigneurs. Les Financiers surpasseront les Seigneurs mêmes. Et tous les Bourgeois voudront marcher sur les Traces des Financiers qu'ils ont vû sortir de la Bouë. Personne se mesure & ne se fait Justice. De proche en proche, le Luxe passe comme par une Nuance imperceptible, de la plus haute Condition à la Lie du Peuple. Si vous avez de la Broderie, bientôt tout le Monde en portera. Le seul Moyen d'arrêter tout court le Luxe, c'est de donner vous-même l'Exemple que Saint Louïs donnoit d'une grande Simplicité. L'avez-vous donné en tout cet Exemple

Exemple si nécessaire ? Il ne suffit pas de le donner en Habits, il faut le donner en Meubles & en Equipages, en Tables, en Batimens, en Terres, en Jardins, en Parcs. &c. Sachez comment les Rois vos Prédécesseurs étoient logés & meublez ; sachez quels étoient leurs Repas & leurs Voitures : & vous ferez étonné des Prodiges de Luxe où nous sommes tombez. Il y a aujourd'hui plus de Carosses à six Chevaux dans Paris, qu'il n'y avoit de Mules il y a cent Ans. Chacun n'avoit point sa Chambre : une seule Chambre suffisoit avec plusieurs Lits pour plusieurs Personnes. Maintenant, chacun ne se peut plus passer d'Apartemens vastes, & d'Enfilades. Chacun veut avoir des Jardins où l'on renverse toute la Terre, des Jets-d'Eau, des Statues, des Parcs sans Bornes, des Maisons dont l'Entretien surpasse le Revenu des Terres ou elles sont situées. D'où tout cela vient-il ? De l'Exemple que les uns prennent sur les autres. L'Exemple seul peut redresser les Mœurs de toute la Nation. Nous voyons même que la Folie de nos Modes est contagieuse

20 DIRECTIONS POUR LA

chez tous nos Voisins. Toute l'Europe, si jalouse de la France, ne peut s'empêcher de se soumettre sérieusement à nos Loix, dans ce que nous avons de plus frivole & de plus pernicieux. Encore une fois, telle est la Force de l'Exemple du Prince, qu'il peut lui seul, par sa Modération, ramener au Bon-Sens ses propres Peuples & les Peuples voisins. Puis qu'il le peut, il le doit sans doute. L'avez-vous fait ?

DIRECTION XIII.

N'AVEZ-VOUS point donné un mauvais Exemple, ou par des Paroles trop libres, ou par des Railleries picquantes, ou par des Manières indécentes de parler sur la Religion ? Les Courtisans sont de serviles Imitateurs, qui font Gloire d'avoir tous les Défauts du Prince. Avez-vous repris l'Irreligion jusques dans les moindres Mots par lesquels on vouloit l'insinuër ? Avez-vous fait sentir vôtre sincère Indignation contre l'Impiété ? N'avez-vous rien laissé de douteux là-dessus ? N'avez-vous
ja-

jamais été retenu par une mauvaise Honte, qui vous ait fait rougir de l'Évangile? Avez-vous montré par vos Discours & par vos Actions, votre Foi sincère & votre Zèle pour le Christianisme? Vous-êtes-vous servi de votre Autorité pour rendre l'Irreligion muette? Avez-vous écarté avec Horreur les Plaifanteries malhonnêtes, les Discours équivoques & toutes les autres Marques de Libertinage?

DIRECTION XIV.

N'AVEZ-VOUS rien pris à aucun de vos Sujets, par pure Autorité & contre les Régles? L'avez-vous dédommagé, comme un Particulier l'auroit fait, quand vous avez pris sa Maison, ou enfermé son Champ dans votre Parc, ou supprimé sa Charge, ou éteint sa Rente? Avez-vous examiné à fond les vrais Besoins de l'Etat, pour les comparer avec l'Inconvenient des Taxes avant que de charger vos Peuples? Avez-vous consulté sur une si importante Question les Hommes les plus éclairés, les plus

zèles pour le Bien public & les plus capables de vous dire la Vérité sans Flatterie ni Mollesse? N'avez-vous point appelé *Nécessité de l'Etat* ce qui ne seroit qu'à flatter vôtre Ambition, comme une Guerre pour faire des Conquêtes, ou pour acquérir de la Gloire? N'avez vous point appelé *Besoins de l'Etat* vos propres Prétentions? Si vous aviez des Prétentions personnelles pour quelque Succession dans les Etats voisins, vous deviez soutenir cette Guerre sur vôtre Domaine, sur vos Epargnes, sur vos Emprunts personnels: ou, du moins, ne prendre à cet Egard que les Secours qui vous auroient été donnez par la pure Affection de vos Peuples, & non pas les accabler d'Impôts pour soutenir des Prétentions qui n'intéressent point vos Sujets: car, ils n'en feront point plus heureux quand vous aurez une Province de plus. Quand CHARLES VIII. alla à Naples, pour recueillir la Succession de la Maison d'Anjou, il entreprit cette Guerre à ses Dépens: l'Etat ne se crut point obligé aux Fraix de cette Entreprise. Tout au plus, vous pourriez recevoir

voir en de telles Occasions les Dons des Peuples , faits par Affection & par rapport à la Liaison qui est entre les Intérêts d'une Nation zélée & d'un Roi qui la gouverne en Père. Mais , selon cette Vûe , vous seriez bien éloigné d'accabler les Peuples d'Impôts pour votre Intérêt particulier.

DIRECTION XV.

N'AVEZ-VOUS point toléré des Injustices , lors même que vous vous êtes abstenu d'en faire ? Avez-vous choisi avec assez de Soins , toutes les Personnes que vous avez mises en Autorité , les Intendants , les Gouverneurs , les Ministres , &c. ? N'en avez-vous choisi aucun par Mollesse pour ceux qui vous les proposoient , ou par un secret Desir qu'ils pouffassent au-delà des vraies Bornes vôtre Autorité ou vos Revenus ? Vous êtes-vous informé de leur Administration ? Avez-vous fait entendre , que vous étiez prêt à écouter des Plaintes contre eux , & à en faire bonne Justice ? L'avez-vous faite ,

B 4

quand

24 DIRECTIONS POUR LA

quand vous avez découvert leurs Fautes? N'avez-vous point donné, ou laissé prendre à vos Ministres des Profits excessifs, que leurs Services n'avoient point mérités? Les Récompenses que le Prince donne à ceux qui servent sous lui, doivent toujours avoir certaines Bornes. Il n'est point permis de leur donner des Fortunes qui surpassent celles des Gens de la plus haute Condition, ni qui soyent disproportionnées aux Forces présentes de l'Etat. Un Ministre, quelque Service qu'il ait rendu, ne doit point parvenir tout-à-coup à des Biens immenses, pendant que les Peuples souffrent, & que les Princes & les Seigneurs du premier Rang sont nécessairement. Il est encore moins permis de donner de telles Fortunes à des Favoris, qui, d'ordinaire, ont encore moins servi l'Etat que les Ministres,

DIRECTION XVI.

Avez-vous donné à tous les Commis des Bureaux de vos Ministres, & aux autres Personnes qui rem-

remplissent les Emplois subalternes, des Appointemens raisonnables, pour pouvoir subsister honnêtement sans rien prendre des Expéditions? En même tems, avez-vous réprimé le Luxe & l'Ambition de ces Gens-là? Si vous ne l'avez pas fait, vous êtes responsable de toutes les Exactions secretes qu'ils ont faites dans leurs Fonctions. D'un côté, ils n'entrent dans ces Places, qu'en comptant qu'ils y vivront avec Eclat & qu'ils y feront de promptes Fortunes. D'autre côté, ils n'ont d'ordinaire en Appointemens que le Tiers de l'Argent qu'il leur faut pour la Dépense honorable qu'ils font avec leurs Familles. Ils n'ont d'ordinaire aucun Bien par leur Naissance: que voulez-vous qu'ils fassent? Vous les mettez dans une Espèce de Nécessité de prendre en secret tout ce qu'ils peuvent attraper sur l'Expédition des Affaires. Cela est évident: & c'est fermer les Yeux de mauvaise-foi, que de ne le pas voir. Il faudroit que vous leur donnassiez davantage, & que vous les empêchassiez de se mettre sur un trop haut Pied.

DIRECTION XVII.

Avez-vous cherché les Moyens de soulager les Peuples , & de ne prendre sur eux que ce que les vrais Besoins de l'Etat vous ont contraint de prendre pour leur propre Avantage ? Le Bien des Peuples ne doit être employé qu'à la vraie Utilité des Peuples mêmes. Vous avez votre Domaine qu'il faut retirer & liquider : il est destiné à la Subsistance de votre Maison. Vous devez modérer cette Dépense ; surtout , quand vos Revenus de Domaine sont engagés & que les Peuples sont épuisés. Les Subventions des Peuples doivent être employées pour les vraies Charges de l'Etat , Vous devez vous étudier à retrancher dans les Tems de Pauvreté publique, toutes les Charges qui ne sont pas d'une absoluë Nécessité. Avez-vous consulté les Personnes les plus habiles & les mieux intentionnées , qui peuvent vous instruire de l'Etat des Provinces , de la Culture des Terres, de la Fertilité des Années dernières, de

de l'Etat du Commerce, &c. pour savoir ce que l'Etat peut payer sans souffrir? Avez-vous réglé la-dessus les Impôts de chaque Année? Avez-vous écouté favorablement les Remontrances des Gens-de-Bien? Loin de les réprimer, les avez-vous cherchées & prévenues comme un bon Prince le doit faire? Vous savez, qu'autrefois le Roi ne prenoit jamais rien sur ses Peuples par sa seule Autorité. C'étoit le Parlement, c'est-à-dire l'Assemblée de la Nation, qui lui accordoit les Fonds nécessaires pour les Besoins extraordinaires de l'Etat. Hors de ce Cas, il vivoit de son Domaine. Qu'est-ce qui a changé cet Ordre, si-non l'Autorité absolue que les Rois ont prise? De nos Jours, on voyoit encore les Parlemens, qui sont des Compagnies infiniment inférieures aux anciens Parlemens ou Etats de la Nation, faire des Remontrances pour n'enregistrer pas les Edits burfaux. Du moins devez-vous n'en faire aucun, sans avoir bien consulté des Personnes incapables de vous flatter, & qui ayent un véritable Zèle pour le Bien public. N'avez-vous

vous point mis sur les Peuples de nouvelles Charges pour soutenir vos Dépenses superflues ; le Luxe de vos Tables, de vos Equipages & de vos Meubles ; l'Embellissement de vos Jardins & de vos Maisons ; les Graces excessives que vous avez accordées à vos Favoris ?

DIRECTION XVIII.

N'AVEZ-VOUS point multiplié les Charges & les Offices, pour tirer de leur Création de nouvelles Sommes ? De telles Créations ne sont que des Impôts déguisés. Elles se tournent toutes à l'Oppression des Peuples, & elles ont trois Inconvéniens que les simples Impôts n'ont pas. I. Elles sont perpétuelles quand on n'en fait pas le Remboursement ; & si on en fait le Remboursement, ce qui est ruineux pour vos Sujets, on recommence bientôt ces Créations. II. Ceux qui achètent ces Offices créés, veulent trouver au plutôt leur Argent avec Usure : & vous leur livrez le Peuple pour l'écorcher. Pour cent mille Francs qu'on vous donnera,

nera, par exemple, sur une Création d'Offices, vous livrez les Peuples pour cinq cent mille Francs de Vexations, qu'il souffrira sans Remède. III. Vous ruinez par ces Multiplications d'Offices la bonne Police de l'Etat : vous rendez la Justice de plus en plus vénale ; vous rendez la Réforme de plus en plus impraticable : vous obérez toute la Nation ; car, ces Créations deviennent des Espèces de Dettes de la Nation entière : enfin, vous réduisez tous les Arts & toutes les Fonctions, à des Monopoles qui gâtent & abâtardissent tout. N'avez-vous point à vous reprocher de telles Créations, dont les Suites seront pernicieuses pendant plusieurs Siècles ? le plus sage & le meilleur de tous les Rois, dans un Règne paisible de cinquante Ans, ne pourroit raccommo-der ce qu'un Roi peut avoir fait de Maux par ces sortes de Créations en dix Ans de Guerre. N'avez-vous pas été trop facile pour des Courtisans, qui, sous Prétexte d'épargner vos Finances dans les Récompenses qu'ils vous ont demandées, vous ont pro-
po-

posé ce qu'on appelle des *Affaires*? Ces *Affaires* sont toujours des Impôts déguifés fur le Peuple, qui troublent la Police, qui énervent la Justice, qui dégradent les Arts, qui géhennent le Commerce, qui chargent le Public, pour contenter en peu de tems l'Avidité d'un Courtifan factueux & prodigue. Renvoyez vos Courtifans passer quelques Années dans leurs Terres, pour raccommo-der leurs *Affaires*. Apprenez-leur à vivre avec Frugalité. Montrez-leur que vous n'estimez que ceux qui vivent avec Régle, & qui gouvernent bien leurs *Affaires*. Témoignez du Mépris pour ceux qui se ruinent follement. Par-là, vous leur ferez plus de Bien, fans qu'il en coute un Sou, ni à vous, ni a vos Peuples, que fi vous leur prodigués tout le Bien public.

DIRECTION XIX.

N'AVEZ-VOUS jamais toléré & voulu ignorer, que vos Ministres ayent pris le Bien des Particuliers pour votre Usage, sans payer sa juste Valeur,

leur, ou du moins retardant le Payement du Prix, en sorte que ce Retardement a porté Dommage aux Vendeurs forcés? C'est ainsi, que des Ministres prennent des Maisons de Particuliers, pour les enfermer dans les Palais des Rois, ou dans leurs Fortifications. C'est ainsi, qu'on dépossède les Propriétaires de leurs Seigneuries, ou Fiefs, ou Héritages, pour les mettre dans des Parcs. C'est ainsi, qu'on établit des Capitaineries de Chasse, où les Capitaines, accréditez auprès du Prince, ôtent la Chasse aux Seigneurs dans leurs propres Terres, jusqu'à la Porte de leurs Châteaux, & font mille Véxations au País. Le Prince n'en fait rien, & peut-être n'en veut rien savoir. C'est à vous à savoir le Mal qu'on fait par votre Autorité. Informez-vous de la Vérité. Ne souffrez point, qu'on pousse trop loin votre Autorité. Ecoutez favorablement ceux qui vous en représentent les Bornes. Choisissez des Ministres, qui ôsent vous dire en quoi on la pousse trop loin. Ecartez les Ministres durs, hautains, & entreprenans.

D1-

DIRECTION XX.

DANS les Conventions que vous faites avec les Particuliers, êtes-vous juste comme si vous étiez égal à celui avec qui vous traitez ? Est-il libre avec vous comme avec un de ses Voisins ? N'aime-t-il pas mieux souvent perdre, pour se racheter & pour se délivrer, que de soutenir son Droit ? Vos Fermiers, vos Traitans, vos Intendans, &c. ne tranchent-ils pas avec une Hauteur que vous n'auriez pas vous-même ; & n'étouffent-ils pas la Voix du Foible qui voudroit se plaindre ? Ne donnez-vous pas souvent à l'Homme avec qui vous contractez, des Dédommagemens en Rentes, en Engagemens sur votre Domaine, en Charge de nouvelle Création, qu'un Coup de plume de votre Successeur peut lui retrancher ; parce que les Rois sont toujours Mineurs, & que leur Domaine est inaliénable ? Ainsi on ôte aux Particuliers leur Patrimoine assuré, pour leur donner ce qui leur sera ôté dans la suite, avec une

CONSCIENCE D'UN ROI. 33
une Ruine inévitable de leurs Fa-
milles.

DIRECTION XXI.

N'AVEZ-VOUS point accordé aux
Traitans pour hauffer leurs Fer-
mes, des Edits, ou Déclarations, ou
Arrêts, avec des Termes ambigus,
pour étendre vos Droits aux Dépens
du Commerce, & même pour ten-
dre des Piéges aux Marchands, &
pour confisquer leurs Marchandises,
ou du moins les fatiguer & les gé-
ner dans leur Commerce, afin qu'ils
se rachettent par quelque Somme?
C'est faire tort aux Marchands &
au Public, dont on anéantit peu-à-
peu par-là tout le Négoce.

DIRECTION XXII.

N'AVEZ-VOUS point toléré des
Enrôlemens, qui ne fussent pas vé-
ritablement libres? Il est vrai, que
les Peuples se doivent à la Défense
de l'Etat. Mais, les Princes ne doi-
vent faire que des Guerres justes &
absolument nécessaires: mais, il faut
droit

34 DIRECTIONS POUR LA
droit qu'on choisit en chaque Vil-
lage les jeunes Hommes libres, dont
l'Absence ne nuiroit en rien, ni au
Labourage, ni au Commerce, ni
aux autres Arts nécessaires, & qui
n'ont point de Famille à nourrir: mais
il faudroit une Fidélité inviolable à
leur donner leur Congé après un
petit Nombre d'Années de Service;
ensorte que d'autres vinssent les re-
lever, & servir à leur Tour. Mais,
laisser prendre des Hommes sans
Choix & malgré eux; faire languir
& souvent périr toute une Famille
abandonnée par son Chef; arracher
le Laboureur de sa Charuë, le tenir
dix ou quinze Ans dans le Service,
où il périt souvent de Misère dans
des Hopitaux depourvûs des Secours
nécessaires; c'est ce que rien ne peut
excuser, ni devant Dieu, ni devant
les Hommes.

DIRECTION XXIII.

AVEZ-VOUS eu Soïn de faire dé-
livrer chaque Galérien d'abord après
le terme réglé par la Justice pour
sa punition. L'Etat de ces Hommes
est

CONSCIENCE D'UN ROI. 35

est affreux : rien n'est plus inhumain, que de le prolonger au de-là du Terme. Ne dites point, qu'on manqueroit d'Hommes pour la Chiourme, si on observoit cette Justice : la Justice est préférable à la Chiourme. Il ne faut compter pour vraye & réelle Puissance, que celle que vous avez sans blesser la Justice, & sans prendre ce qui n'est pas à vous.

DIRECTION XXIV.

DONNEZ-VOUS à vos Troupes la Paye nécessaire pour vivre sans piller ? Si vous ne le faites point, vous mettez vos Troupes dans une Nécessité évidente de commettre les Pillages & les Violences que vous faites semblant de leur défendre. Les punirez-vous, pour avoir fait ce que vous savez bien qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de faire, & faute de quoi votre Service seroit nécessairement d'abord abandonné ? D'un autre côté, ne les punirez-vous point, lors qu'ils commettront publiquement des Brigandages contre vos Défenses ? Rendez-vous les Loix mé-

prisables, & souffrirez-vous, qu'on se jouë si indignement de vôtre Autorité? Serez-vous manifestement contraire à vous-même; & votre Autorité ne sera-t-elle qu'un Jeu trompeur, pour paroître réprimer les Desordres, & pour vous en servir à toute Heure? Quelle Discipline & quel Ordre y a-t-il à espérer dans des Troupes, où les Officiers ne peuvent vivre qu'en pillant les Sujets du Roi, qu'en violant à toute Heure ses Ordonnances, qu'en prenant par Force & par Tromperie des Hommes pour les enrôller; & où les Soldats mourroient de Faim, s'ils ne méritoient pas tous les Jours d'être pendus?

DIRECTION XXV.

N'AVEZ-VOUS point fait quelque Injustice aux Nations Etrangères? On pend un pauvre Malheureux, pour avoir volé une Pistole sur le grand Chemin, dans son Bêsoin extrême: & on traite de Héros un Homme qui fait la Conquête, c'est-à-dire, qui subjugue injustement les Pays
d'un

d'un Etat voisin. L'Usurpation d'un Pré ou d'une Vigne, est regardée comme un Péché irrémissible au Jugement de Dieu, à moins qu'on ne restitue : & on compte pour rien l'Usurpation des Villes & des Provinces. Prendre un champ à un Particulier est un grand Péché : prendre un grand Pais à une Nation est une Action innocente & glorieuse. Où sont donc les Idées de Justice ? Dieu jugera-t-il ainsi ? *Existimasti iniquè quòd ero tui similis ?* Doit-on moins être juste en grand qu'en petit ? La Justice n'est-elle plus Justice, quand il s'agit des plus grands Intérêts ? Des millions d'Hommes qui composent une Nation, sont-ils moins nos Frères qu'un seul Homme ? N'aura-t-on aucun Scrupule de faire à des millions d'Hommes l'Injustice sur un Pais entier, qu'on n'oseroit faire pour un Pré à un Homme seul ? Tout ce qui est pris par pure Conquête est donc pris très injustement, & doit être restitué. Tout ce qui est pris dans une Guerre entreprise sur un mauvais Fondement, est de même. Les Traités de Paix ne

couvrent rien, lorsque vous êtes le plus fort, & que vous réduisez vos Voisins à signer le Traité, pour éviter de plus grands Maux. Alors, il signe comme un Particulier donne sa Bourse à un Voleur qui lui tient le Pistolet sur la Gorge.

LA Guerre, que vous avez commencée mal-à-propos, & que vous avez soutenue avec Succès, loin de vous mettre en Sureté de Conscience, vous engage, non seulement à la Restitution des Pais usurpez, mais encore à la Réparation de tous les Dommages causez sans Raison à vos Voisins.

POUR les Traités de Paix, il faut les compter nuls non seulement dans les Choses injustes que la Violence a fait passer, mais encore dans celles où vous pourriés avoir mêlé quelque Artifice & quelque Terme ambigu, pour vous en prévaloir dans les Occasions favorables. Votre Ennemi est vôtre Frère: vous ne pouvez l'oublier sans oublier l'Humanité. Il ne vous est jamais permis de lui faire du Mal, quand vous pouvez l'éviter sans vous nuire: & vous ne pouvez jamais
cher-

chercher aucun Avantage contre lui que par les Armes, dans l'extrême Nécessité. Dans les Traités, il ne s'agit plus d'Armes, ni de Guerre: il ne s'agit que de Paix, de Justice, d'Humanité, & de Bonne-Foi. Il est encore plus infame & plus criminel, de tromper dans un Traité de Paix avec un Peuple voisin, que de tromper dans un Contract avec un Particulier. Mettre dans un Traité des Termes ambigus & captieux, c'est préparer des Semences de Guerre pour l'Avenir: c'est mettre des Caques de Poudre sous les Maisons où l'on habite.

DIRECTION XXVI.

QUAND il a été question d'une Guerre, avez-vous d'abord examiné & fait examiner vôtre Droit, par les Personnes les plus intelligentes, & les moins flatteuses pour vous? Vous êtes-vous défié des Conseils de certains Ministres, qui ont Intérêt de vous engager à la Guerre, ou qui du moins cherchent à flatter vos Passions, pour tirer de

C 4 vous

vous de quoi contenter les leurs ? Avez-vous cherché toutes les Raisons qui pouvoient être contre vous ? Avez-vous écouté favorablement ceux qui les ont approfondies ? Vous êtes-vous donné le Tems de savoir les Sentimens de tous vos plus sages Conseillers , sans les prévenir ?

N'avez-vous point regardé votre Gloire personnelle comme une Raison d'entreprendre quelque-chose , de peur de passer votre Vie sans vous distinguer des autres Princes ? Comme si les Princes pouvoient trouver quelque Gloire solide à troubler le Bonheur des Peuples , dont ils doivent être les Pères ! Comme si un Père de Famille pouvoit être estimable par les Actions qui rendent ses Enfans malheureux ! Comme si un Roi avoit quelque Gloire à espérer ailleurs que dans sa Vertu , c'est-à-dire , dans sa Justice , & dans le bon Gouvernement de son Peuple ! N'avez-vous point cru , que la Guerre étoit nécessaire , pour acquérir des Places qui étoient à votre Bienfaisance , & qui feroient la Sureté de votre Frontière ? Etrange Règle ! Par les Conve-
nan-

nances, on ira de proche en proche jusqu'à la Chine.

POUR la Sureté d'une Frontière, on la peut trouver, sans prendre le Bien d'autrui. Fortifiez vos propres Places, & n'usurpez point celles de vos Voisins. Voudriez-vous, qu'un Voisin vous prît tout ce qu'il croiroit commode pour sa Sureté? Votre Sureté n'est point un Titre de Propriété pour le Bien d'autrui. La vraie Sureté pour vous, c'est d'être juste: c'est de conserver de bons Alliés; par une Conduite droite & modérée: c'est d'avoir un Peuple nombreux, bien nourri, bien affectionné, & bien discipliné. Mais, qu'y a-t-il de plus contraire à votre Sureté, que de faire éprouver à vos Voisins, qu'ils n'en peuvent jamais trouver aucune avec vous, & que vous êtes toujours prêt à prendre sur eux tout ce qui vous accommode?



DIRECTION XXVII.

AVEZ-VOUS bien examiné si la Guerre dont il s'agissoit, étoit nécessaire à vos Peuples? Peut-être ne s'agissoit-il que de quelque Prétention qui vous regardoit personnellement, vos Peuples n'y aiant aucun Intérêt réel. Que leur importe, que vous ayez une Province de plus? Ils peuvent par Affection pour vous, si vous les traitez en Père, faire quelque Effort pour vous aider à recueillir les Successions d'Etat, qui vous sont dûës légitimement. Mais, pouvez-vous les accabler d'Impôts malgré eux, pour trouver les Fonds nécessaires à une Guerre qui ne leur est utile en rien? Bien plus: supposé même que cette Guerre regarde précisément l'Etat, vous avez dû regarder, si elle est plus utile que dommageable. Il faut comparer les Fruits qu'on en peut tirer, ou du moins les Maux qu'on pourroit craindre si on ne la faisoit pas, avec les Inconvéniens qu'elle entrainera après elle.

Tou-

TOUTE Compensation exactement faite , il n'y a presque point de Guerre , même heureusement terminée , qui ne fasse beaucoup plus de Mal que de Bien à un Etat. On n'a qu'à considérer combien elle ruine de Familles , combien elle fait périr d'Hommes , combien elle ravage & dépeuple de Païs , combien elle dérègle un Etat , combien elle y renverse les Loix , combien elle autorise la Licence , combien il faudroit d'Années pour réparer ce que deux Ans de Guerre causent de Maux contraires à la bonne Politique dans un Etat. Tout Homme sensé , & qui agiroit sans Passion , entreprendroit-il le Procès le mieux fondé selon les Loix , s'il étoit assuré , que ce Procès , même en le gagnant , feroit plus de Mal que de Bien à la nombreuse Famille dont il est chargé ?

CETTE juste Compensation des Biens & des Maux de la Guerre détermineroit toujours un bon Roi à éviter la Guerre , à cause de ses funestes Suites : car , où sont les Biens qui puissent contrebalancer tant de Maux inévitables , sans parler des Périls

rils des mauvais Succès? Il ne peut y avoir qu'un seul Cas, où la Guerre, malgré tous ses Maux, devient nécessaire. C'est ce Cas, où l'on ne pourroit l'éviter qu'en donnant trop de Prise & d'Avantage à un Ennemi injuste, artificieux, & trop puissant. Alors en voulant par Foiblesse éviter la Guerre, on y tomberoit encore plus dangereusement: on feroit une Paix, qui ne seroit pas une Paix & qui n'en auroit que l'Apparence trompeuse. Alors, il faut malgré soi faire vigoureusement la Guerre, par le Désir sincère d'une bonne & constante Paix. Mais, ce Cas unique est plus rare qu'on ne s' imagine: & souvent on le croit réel, qu'il est très chimérique.

QUAND un Roi est juste, sincère, inviolablement fidèle à tous ses Alliés, & puissant dans son País par un sage Gouvernement, il a dequoi bien réprimer les Voisins inquiets & injustes qui veulent l'attaquer. Il a l'Amour de ses Peuples, & la Confiance de ses Voisins. Tout le Monde est intéressé à le soutenir. Si sa Cause est juste, il n'a qu'à prendre
 tou-

toutes les Voyes les plus douces, avant que de commencer la Guerre. Il^e peut, étant déjà puissamment armé, offrir de croire certains Voisins neutres & desintéressés, prendre quelque chose sur lui pour la Paix, éviter tout ce qui aigrit les Esprits, & tenter toutes les Voyes d'Accommodement. Si tout cela est inutile, & ne sert de rien, il en fera la Guerre avec plus de Confiance en la Protection de Dieu, avec plus de Zéle de ses Sujets, avec plus de Secours de ses Alliés. Mais, il arrivera très rarement, qu'il soit réduit à faire la Guerre dans de telles Circonstances. Les trois Quarts des Guerres ne s'engagent que par Hauteur, par Finesse, par Avidité, par Précaution.



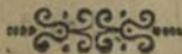
DI-

DIRECTION XXVIII.

AVEZ-VOUS été fidele à tenir Parole à vos Ennemis, pour les Capitulations, pour les Cartels, &c.? Il y a les Loix de la Guerre qu'il ne faut pas moins religieusement garder, que celles de la Paix. Lors même qu'on est en Guerre, il reste un certain Droit des Gens, qui est le Fonds de l'Humanité même. C'est un Lien sacré & inviolable entre les Peuples, que nulle Guerre ne peut rompre. Autrement, la Guerre ne seroit plus qu'un Brigandage inhumain, qu'une Suite perpétuelle de Trahisons, d'Assassinats, d'Abominations, & de Barbaries. Vous ne devez faire à vos Ennemis, que ce que vous croyez qu'ils ont Droit de vous faire. Il y a les Violences & les Rufes de Guerre, qui sont réciproques, & auxquelles chacun s'attend. Pour tout le Reste, il faut une Bonne-Foi & une Humanité entière. Il n'est point permis de rendre Fraude pour Fraude. Il n'est point permis, par exemple, de donner des Paroles en vûë d'en

d'en manquer , parce qu'on vous en a données , auxquelles on a manqué ensuite.

D'AILLEURS , pendant la Guerre entre deux Nations , indépendantes l'une de l'autre , la Couronne la plus noble , ou la plus puissante , ne doit point se dispenser de subir avec Egalité toutes les Loix communes de la Guerre. Un Prince , qui jouë avec un Particulier , ne doit pas moins observer que lui toutes les Loix du Jeu. Dès qu'il jouë avec lui , il devient son Egal , pour le Jeu seulement. Le Prince le plus élevé , & le plus puissant , doit se picquer d'être le plus fidele à suivre toutes les Regles pour les Contributions qui mettent ses Peuples à couvert des Captures , des Massacres , des Incendies ; pour les Cartels , pour les Capitulations , &c.



DIRECTION XXIX.

IL ne suffit pas de garder les Capitulations à l'égard des Ennemis: il faut encore les garder religieusement à l'égard des Peuples conquis. Comme vous devez tenir Parole à la Garnison d'une Ville prise, & n'y faire aucune Supercherie sur des Termes ambigus: tout de même, vous devez tenir Parole au Peuple de cette Ville & de ses Dépendances. Qu'importe à qui vous ayez promis des Conditions pour ce Peuple? Que ce soit à lui, ou à la Garnison, tout cela est égal. Ce qui est certain, c'est que vous avez promis des Conditions pour ce Peuple: c'est à vous à les garder inviolablement. Qui pourra se fier à vous, si vous y manquez? Qu'y aura-t-il de sacré, si une Promesse si solennelle ne l'est pas? C'est un Contract fait avec ces Peuples, pour les rendre vos Sujets: commencerez-vous par violer vôtre Titre fondamental? Ils ne vous doivent Obéissance, que suivant ce Contract; &, si vous le violez,
vous

50 DIRECTIONS POUR LA
que vous avez autorisés, & qui ont
été faits sans Nécessité.

DIRECTION XXXI.

AVEZ-VOUS exécuté ponctuellement les Traités de Paix? Ne les avez-vous jamais violés sous de beaux Prétextes? A l'égard des Articles des anciens Traités de Paix qui sont ambigus, au lieu d'en tirer des Sujets de Guerre, il faut les interpréter par la Pratique qui les a suivis immédiatement. Cette Pratique immédiate est l'interprétation infallible des Paroles. Les Parties, immédiatement après le Traité, s'entendoient elles-mêmes parfaitement: elles savoient mieux alors ce qu'elles avoient voulu dire, qu'on ne le peut savoir cinquante Ans après. Ainsi, la Possession est décisive à cet Egard-là; & vouloir la troubler, c'est vouloir éluder ce qu'il y a de plus assuré, & de plus inviolable dans le Genre-Humain. Pour donner quelque Consistance au Monde, & quelque Sûreté aux Nations, il faut supposer par pré-

préférence à tout le Reste, deux Points, qui sont comme les deux Poles de la Terre entière ; l'un, que tout Traité de Paix, juré entre deux Princes est inviolable à leur Egard, & doit toujours être pris simplement dans son Sens le plus naturel, & interprété par l'Exécution immédiate : l'autre que toute Possession paisible, & non interrompue, depuis les Tems que la Jurisprudence demande pour les Prescriptions les moins favorables, doit acquérir une Propriété certaine & légitime à celui qui a cette Possession, quelque Vice qu'elle ait pu avoir dans son Origine. Sans ces deux Régles fondamentales, point de Repos, ni de Sûreté dans tout le Genre-Humain. Les avez-vous toujours suivies ?



DIRECTION XXXII.

Avez-vous fait Justice au Mérite de tous les principaux Sujets, que vous pouviez mettre dans les Emplois? En ne faisant pas Justice aux Particuliers sur leurs Biens, comme sur leurs Terres, sur leurs Rentes, &c. Vous n'avez fait Tort qu'à ces Particuliers, & à leurs Familles. Mais, en ne comptant pour rien dans le choix des Hommes, ni la Vertu, ni les Talens, c'est à tout vôtre Etat, que vous avez fait une Injustice irréparable. Ceux que vous n'avez point choisis pour les Places, n'ont rien perdu d'effectif; parce que ces Places n'auroient été pour eux, que des Occasions dangereuses pour leur Salut & pour leur Repos temporel: mais, c'est tout vôtre Royaume que vous avez privé injustement d'un Secours que Dieu lui avoit préparé. Les Hommes d'un esprit élevé & d'un Cœur droit, sont plus rares qu'on ne sauroit le croire. Il faudroit les aller
cher-

chercher jusques au Bout du Monde : *Procul , & de ultimis Finibus Pre-tium ejus* , comme le dit le Sage de la Femme forte. Pourquoi avez-vous privé l'Etat du Secours de ces Hommes supérieurs aux autres ? Votre Devoir n'étoit-il pas de choisir pour les premières Places , les premiers Hommes ? N'étoit-ce pas-là votre principale Fonction ? Un Roi ne fait pas la Fonction de Roi , en réglant les Détails que d'autres qui gouvernent sous lui pourroient régler. Sa Fonction essentielle est de faire ce que nul autre que lui ne peut faire. C'est de bien choisir ceux qui exercent son Autorité sous lui : c'est de mettre chacun dans la Place qui lui convient ; & de faire tout dans l'Etat , non par lui-même , ce qui est impossible , mais en faisant tout faire par des Hommes qu'il choisit , qu'il anime , & qu'il redresse. Voilà la véritable Action de Roi. Avez-vous quitté tout le Reste , que d'autres peuvent faire sous vous , pour vous appliquer à ce Devoir essentiel , que vous seul pouvez remplir ? Avez-vous eu Soins de jeter les Yeux

sur un certain Nombre de Gens censez & bien intentionnés, par qui vous puissiez être averti de tous les Sujets de chaque Profession, qui s'élevent, & qui se distinguent? Les avez-vous questionnés tous séparément, pour voir si leurs Témoignages sur chaque Sujet seroient uniformes? Avez-vous eu la Patience d'examiner par ces divers Canaux, les Sentimens, les Inclinations, les Habitudes, la Conduite de chaque Homme que vous pouvez placer? Avez-vous vû ces Hommes vous-même? Expédier des Détails dans un Cabinet où l'on se renferme sans cesse, c'est dérober son plus précieux Tems à l'Etat. Il faut qu'un Roi voye, parle, écoute beaucoup de Gens; qu'il apprenne par son Expérience à étudier les Hommes, qu'il les connoisse par un fréquent Commerce & par un Accès libre.

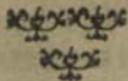
IL y a deux Manières de les connoître. L'une est la Conversation. Si vous étudiez bien les Hommes, sans paroître néanmoins les étudier, la Conversation vous sera beaucoup plus utile, que beaucoup de Travaux qu'on

qu'on croiroit plus importans. Vous y remarquerez la Légéreté, l'Indifcrétion, la Vanité, l'Artifice des Hommes; leurs Flatteries, leurs faufes Maximes. Les Princes ont un Pouvoir infini sur ceux qui les approchent: & ceux qui les approchent, ont une Foibleffe infinie en les approchant. La Vûe des Princes réveille toutes les Passions, & rouvre toutes les Plaies du Cœur. Si un Prince fait profiter de cet Ascendant, il sentira bientôt les Foibleffes de chaque Homme. L'autre Manière d'éprouver les Hommes est de les mettre dans les Emplois subalternes, pour essayer s'ils seront propres aux Emplois supérieurs. Suivez les Hommes dans les Emplois que vous leur confiez, ne les perdez jamais de Vûe, sachez ce qu'ils font, faites leur rendre Compte de ce que vous leur avez donné à faire. Voilà de quoi leur parler, quand vous les voiez: jamais vous ne manquerez de Sujet de Conversation. Vous verrez leur Naturel, par les Partis qu'ils ont pris d'eux-mêmes. Quelquefois, il est à propos de leur cacher vos Senti-

mens, pour découvrir les leurs. Demandez leur Conseil, & n'en prenez que ce qu'il vous plaira.

Telle est la vraye Fonction de Roi. L'avez-vous remplie? N'avez-vous point négligé de connoître les Hommes, par Paresse d'Esprit, par une Humeur qui vous rend particulier, par une Hauteur qui vous éloigne de la Société, par des Détails qui ne sont que des Vetilles en comparaison de l'Etude des Hommes, enfin par des Amusemens dans votre Cabinet sous Prétexte de Travail secret? N'avez-vous point craint, & écarté les Sujets forts & distingués des autres? N'avez-vous pas craint, qu'ils vous verroient de trop près, & pénétreroient trop dans vos Faiblesses, si vous les approchiez de votre Personne? N'avez-vous pas craint qu'ils ne vous flatteroient pas, qu'ils contrediroient vos Passions injustes, vos mauvais Gouts, vos Motifs bas & indécens? N'avez-vous pas mieux aimé vous servir de certains Hommes intéressés & artificieux, qui vous flattent, qui font semblant de ne voir jamais vos Défauts, & qui applau-

plaudissent à toutes vos Fantaisies ; ou bien de certains Hommes médiocres & souples , que vous dominez aisément , que vous espérez éblouir , qui n'ont jamais le Courage de vous résister , & qui vous gouvernent d'autant plus , que vous ne vous défiez point de leur Autorité & que vous ne craignez point qu'ils paroissent d'un Génie supérieur au vôtre ? N'est-ce point par ces Motifs si corrompus , que vous avez rempli les principales Places d'Hommes foibles ou dépravés ; & que vous avez laissé loin de vous tout ce qu'il y avoit de meilleur pour vous aider dans les grandes Affaires ? Prendre les Terres , les Charges & l'Argent d'autrui , n'est point une Injustice comparable à celle que je viens d'expliquer,



DIRECTION XXXIII.

N'AVEZ-VOUS point accoutumé vos Domestiques à une Dépense au-dessus de leur Condition, & à des Récompenses qui chargent l'Etat? Vos Valets-de-Chambre, vos Valets-de-Garde-Robe, &c. Ne vivent-ils pas comme des Seigneurs, pendant que les vrais Seigneurs languissent dans votre Anti-Chambre sans aucun Bienfait; & que beaucoup d'autres des plus illustres Maisons sont dans le Fond des Provinces, réduits à cacher leur Misère? N'avez-vous point autorisé, sous Prétexte d'orner votre Cour, le Luxe d'Habits, de Meubles, d'Equipages, & de Maisons, de tous ces Officiers subalternes, qui n'ont ni Naissance, ni Mérite solide; & qui se croient au-dessus des Gens-de-Qualité, parce qu'ils vous parlent familièrement & qu'ils obtiennent facilement des Graces? Ne craignez-vous pas trop leur Importunité? N'avez-vous point craint de les facher, plus que de manquer à la
Jus-

Justice? N'avez-vous pas été trop sensible aux vaines Marques de Zèle & d'attachement tendre pour vôtre Personne, qu'ils s'empresstent de vous témoigner, pour vous plaire, & pour avancer leur Fortune? Ne les avez-vous pas rendus malheureux, en leur laissant concevoir des Espérances disproportionnées à leur Etat & à vôtre Affection pour eux? N'avez-vous pas ruiné leurs Familles, en les laissant mourir sans Récompense solide qui reste à leurs Enfans, après que vous les avez laissé vivre dans un Faite ridicule, qui a consumé les grands Bienfaits qu'ils ont reçus de vous pendant leur Vie? N'en a-t-il pas été de même des autres Courtisans, chacun selon son Degré? Ils sucent pendant qu'ils vivent, le Royaume entier; en quelque Tems qu'ils meurent, ils laissent leurs Familles ruinées. Vous leur donnez trop, & vous leur faites encore plus dépenser. Ainsi, ceux qui ruinent l'Etat, se ruinent eux-mêmes. C'est vous, qui en êtes Cause, en assemblant autour de vous tant d'Hommes inutiles, fastueux, dissipateurs, & qui.

60 DIRECTIONS POUR LA
qui se font de leurs plus folles Diffi-
pations un Titre auprès de vous,
pour vous demander de nouveaux
Biens, qu'ils puissent encore diffi-
per.

DIRECTION XXXIV.

N'AVEZ-VOUS point pris des Pré-
ventions contre quelqu'un, sans avoir
jamais examiné les Faits? C'est ou-
vrir la Porte à la Calomnie & aux
faux Rapports, ou du moins pren-
dre témérairement les Préventions
des Gens qui vous approchent, &
en qui vous vous confiez. Il n'est
point permis de n'écouter & de ne
croire qu'un certain Nombre de
Gens. Ils sont, certainement Hom-
mes: & quand même ils seroient
incorruptibles, du moins ils ne sont
pas infallibles. Quelque Confiance
que vous ayez en leurs Lumières &
en leur Vertu, vous êtes obligé
d'examiner s'ils ne sont point trom-
pez par d'autres, & s'ils ne s'entê-
rent point. Toutes les fois que vous
vous livrez à un certain Nombre
de Personnes, qui sont liées ensem-
ble

ble par les mêmes Intérêts, ou par les mêmes Sentimens, vous vous exposez volontairement à être trompé & à faire des Injustices. N'avez-vous point quelquefois fermé les Yeux à certaines Raisons fortes, ou du moins n'avez-vous pas pris certains Partis rigoureux, dans le doute, pour contenter ceux qui vous environnent & que vous craignez de fâcher? N'avez-vous pas pris le Parti, sur des Rapports incertains, d'écarter des Emplois des Gens qui ont des Talens, & un Mérite distingué? On dit en soi-même: *Il n'est pas possible d'éclaircir ces Accusations; le plus sûr est d'éloigner des Emplois cet Homme.* Mais, cette prétendue Précaution est le plus dangereux de tous les Piéges. Par-là, on n'approfondit rien, & on donne aux Rapporteurs tout ce qu'ils prétendent. On juge le Fond sans examiner; car, on exclut le Mérite, & on se laisse effaroucher contre toutes les Personnes que les Rapporteurs veulent rendre suspectes. Qui dit un Rapporteur, dit un Homme qui s'offre pour faire ce Métier, qui s'insinue
par

par cet horrible Métier, & qui par conséquent est manifestement indigne de toute Créance. Le croire, c'est vouloir s'exposer à égorger l'Innocent. Un Prince, qui prête l'Oreille aux Rapporteurs de Profession, ne mérite de connoître ni la Vérité, ni la Vertu. Il faut chasser & confondre ces Pestes de Cour. Mais, comme il faut être averti, le Prince doit avoir d'Honnêtes-Gens, qu'il oblige malgré eux, à veiller, à observer, à savoir ce qui se passe, & à l'en avertir secrètement. Il doit choisir pour cette Fonction, les Gens à qui elle répugne d'avantage, & qui ont le plus d'Horreur pour le Métier infame de rapporter. Ceux-ci ne l'avertiront que des Faits véritables & importans : ils ne lui diront point toutes les Bagatelles qu'il doit ignorer, & sur lesquelles il doit être commode au Public. Du moins, ils ne lui donneront les Choses douteuses, que comme douteuses : & ce sera à lui à les approfondir, ou à suspendre son Jugement si elles ne peuvent être éclaircies.

DI-

DIRECTION XXXV.

N'AVEZ-VOUS point trop répandu de Bienfaits sur vos Ministres, sur vos Favoris, & sur leurs Créatures, pendant que vous avez laissé languir dans le Besoin des Personnes de Mérite, qui ont long-tems servi & qui manquent de Protection? D'ordinaire, le grand Défaut des Princes est d'être foibles, mous, & inappliqués. Ils ne sont presque jamais déterminés par le Mérite, ni par les vrais Défauts des Gens. Le Fond des Choses n'est pas ce qui les touche: leur Décision, d'ordinaire, vient de ce qu'ils n'osent refuser ceux qu'ils ont l'Habitude de voir, & de croire. Souvent, ils les souffrent avec Impatience, & ne laissent pourtant pas de demeurer subjugués. Ils voyent les Défauts de ces Gens-là & se contentent de les voir. Ils se savent bon gré de n'en être pas les Dupes; après quoi, ils les suivent aveuglement. Ils leur sacrifient le Mérite, l'Innocence, les Talens distingués, & les plus longs Services.

64 DIRECTIONS POUR LA
vices. Quelquefois, ils écouteront fa-
vorablement un Homme, qui ôsera
leur parler contre ces Ministres, ou
ces Favoris, & ils verront des Faits
clairement vérifiés. Alors, ils grôn-
deront, & feront entendre à ceux
qui auront osé parler, qu'ils seront
foutenus contre le Ministre, ou con-
tre le Favori. Mais, bientôt le Prin-
ce se lasse de protéger celui qui ne
tient qu'à lui seul. Cette Protection
lui conte trop dans le Détail: & de
peur de voir un Visage mécontent
dans la Personne du Ministre, l'Hon-
nête-Homme, par qui l'on avoit sçu
la Vérité, sera abandonné à son In-
dignation. Après cela, méritez-vous
d'être averti? Pouvez-vous espérer
de l'être? Quel est l'Homme sage,
qui osera aller droit à vous, sans pas-
ser par le Ministre, dont la Jalousie
est implacable? Ne méritez-vous pas
de ne plus voir que par ses Yeux?
N'êtes-vous pas livré à ses Passions
les plus injustes, & à ses Préventions
les plus déraisonnables? Vous laissez-
vous quelque Remède contre un si
grand Mal?

DI-

traire, il cherche, il prévient, il attire à soi les Personnes judicieuses & solides, qui n'ont aucun Empressement, qui se défient d'elles-mêmes, qui craignent les Emplois, qui promettent peu & qui tâchent de faire beaucoup, qui ne parlent guères & qui pensent toujours, qui parlent d'un Ton douteux, & qui savent contredire avec Respect.

DE tels Sujets demeurent souvent obscurs dans les Places inférieures, pendant que les premières sont occupées par des Hommes grossiers & hardis, qui ont imposé au Prince, & qui ne servent qu'à montrer combien il manque de Discernement. Tandis que vous négligerez de chercher le Mérite caché, & de réprimer les Gens empressés & dépourvus de Qualités solides, vous serez responsable devant Dieu de toutes les Fautes qui seront faites par ceux qui agiront sous vous. Le Métier d'adroit Courtisan perd tout dans un Etat. Les Esprits les plus courts & les plus corrompus, sont souvent ceux qui apprennent le mieux cet indigne Métier. Ce Métier gâte tous
les

les autres : le Médecin néglige la Médecine : le Prélat oublie les Devoirs de son Ministère ; le Général d'Armée songe bien plus à faire sa Cour , qu'à défendre l'Etat : l'Ambassadeur négocie bien plus pour ses propres Intérêts à la Cour de son Maître , qu'il ne négocie pour les Intérêts de son Maître à la Cour où il est envoyé. L'Art de faire sa Cour gêne les Hommes de toutes les Professions & étouffe le vray Mérite.

RABAISSÉZ donc ces Hommes , dont tout le Talent ne consiste qu'à plaire , qu'à flatter , qu'à éblouir , qu'à s'insinuer pour faire Fortune. Si vous y manquez , vous remplirez indignement vos Places , & le vray Mérite demeurera toujours en arriere. Votre Devoir est de reculer ceux qui s'avancent trop , & d'avancer ceux qui demeurent reculés en faisant leur Devoir.



DIRECTION XXXVII.

ET DERNIERE.

N'AVEZ-VOUS point entassé trop d'Emplois sur la Tête d'un seul Homme, soit pour contenter son Ambition, soit pour vous épargner la Peine d'avoir beaucoup de Gens à qui vous soyés obligé de parler? Dès qu'un Homme est l'Homme-à-la-Mode, on lui donne tout, on voudroit qu'il fit lui seul toutes Choses. Ce n'est pas qu'on l'aime; car on n'aime rien: ce n'est pas qu'on s'y fie; car on se défie de la Probité de tout le Monde: ce n'est pas qu'on le trouve parfait; car on est ravi de le critiquer souvent: mais, c'est qu'on est paresseux & sauvage. On ne veut point avoir à compter avec tant de Gens. Pour en voir moins & pour n'être point observé de près par tant de Personnes, on fera faire à un seul Homme ce que quatre auroient grand Peine à bien faire. Le Public en souffre, les Expéditions languissent, les Surprises
&

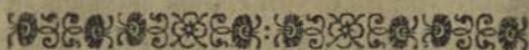
& les Injustices sont plus fréquentes & plus irrémédiables. L'Homme est accablé & seroit bien fâché de ne l'être pas. Il n'a le Temps, ni de penser, ni d'approfondir, ni de faire des Plans, ni d'étudier les Hommes dont il se sert: il est toujours entraîné au Jour la Journée, par un Torrent de Détails à expédier.

D'AILLEURS, cette Multitude d'Emplois sur une seule Tête, souvent assez foible, exclut tous les meilleurs Sujets, qui pourroient se former & faire de grandes Choses. Tout Talent demeure étouffé. La Paresse du Prince en est la vraie Cause. Les plus petites Raisons décident sur les grandes Affaires. De-là naissent des Injustices innombrables. *Pauca de te*, disoit Saint Augustin au Comte Boniface, *sed multa propter te*. Peut-être ferez-vous peu de Mal par vous-même; mais il s'en fera d'infinis par vôtre Autorité mise en mauvaises Mains.

F I N.

E 3

SUP.



SUPPLÉMENT,

OU

ADDITION

AUX DIRECTIONS PRÉCÉDENTES
XXV --- XXX,*Concernant en particulier,*

Non seulement le Droit légitime, mais même la Nécessité indispensable de former des Alliances, tant offensives que defensives, contre une Puissance supérieure, justement redoutable aux autres, & tendant manifestement à la Monarchie Universelle.

LES ETATS Voisins les uns des autres ne sont pas seulement obligés à se traiter mutuellement selon les Règles de la Justice & de la Bonne-Foi; mais ils doivent encore pour leur Sûreté particulière, autant que pour l'Intérêt commun, faire une Espece de
So-

Société & de République générale.

IL faut compter, qu'à la longue, la plus grande Puissance prévaut toujours & renverse les autres, si les autres ne se réunissent point pour faire le Contre-Poids. Il n'est pas permis d'espérer parmi les Hommes, qu'une Puissance supérieure demeure dans les Bornes d'une exacte Modération; & qu'elle ne veuille dans sa Force, que ce qu'elle pourroit obtenir dans sa plus grande Foiblesse. Quand même un Prince seroit assez parfait, pour faire un Usage si merveilleux de sa Prospérité, cette Merveille finiroit avec son Règne. L'Ambition naturelle des Souverains, les Flatteries de leurs Conseillers, & la Prévention des Nations entières, ne permettent pas de croire, qu'une Nation qui peut subjuguier les autres, s'en abstienne pendant des Siècles entiers. Un Règne où éclateroit une Justice si extraordinaire, seroit l'Ornement de l'Histoire, & un Prodige qu'on ne peut plus revoir.

IL faut donc compter sur ce qui

E 4

est

est réel & journalier ; qui est , que chaque Nation cherche à prévaloir sur toutes les autres qui l'environnent. Chaque Nation est donc obligée à veiller sans cesse , pour prévenir l'excessif Agrandissement de chaque Voisin , pour sa Sûreté propre. Empêcher le Voisin d'être trop puissant , ce n'est point faire un Mal : c'est se garantir de la Servitude , & en garantir ses autres Voisins. En un mot , c'est travailler à la Liberté , à la Tranquilité , au Salut public. Car l'Agrandissement d'une Nation au-de-là d'une certaine Borne , change le Systême général de toutes les Nations qui ont Rapport à celle-là. Par exemple , toutes les Successions qui sont entrées dans la Maison de Bourgogne , puis celles qui ont élevé la Maison d'Autriche , ont changé la Face de toute l'Europe. Toute l'Europe a dû craindre la *Monarchie Universelle* sous CHARLES-QUINT ; sur-tout après que FRANÇOIS I. Eut été défait & pris à Pavie. Il est certain , qu'une Nation qui n'avoit rien à démêler directement avec l'Espagne , ne laissoit pas alors d'ê-

ce, qui jetteroit son Peuple & tous les autres Peuples voisins, dans un Danger prochain de Servitude sans Ressource.

PAR exemple, PHILIPPE II. Roi d'Espagne, après avoir conquis le Portugal, veut se rendre Maître de l'Angleterre. Je sai bien, que son Droit étoit mal fondé; car il n'en avoit que par la Reine MARIE sa Femme, morte sans Enfans. ELIZABETH, illégitime, ne devoit point régner. La Couronne appartenoit à MARIE STUART, & à son Fils. Mais, enfin, supposé que le Droit de PHILIPPE II. Eut été incontestable, l'Europe entière auroit eu Raison néanmoins de s'opposer à son Etablissement en Angleterre: car, ce Royaume si puissant, ajouté à ses Etats d'Espagne, d'Italie, de Flandres, des Indes Orientales & Occidentales, le mettoit en Etat de faire la Loi, sur-tout par ses Forces maritimes; à toutes les autres Puissances de la Chrétienté. Alors, *summum Jus, summa Injuria*. Un Droit particulier de Succession, ou de Donation, devoit céder à la Loi Naturelle de la
Su-

Sûreté de tant de Nations. En un mot, tout ce qui renverse l'Equilibre, & qui donne le Coup déciffé pour la Monarchie universelle, ne peut être juste, quand même il seroit fondé sur des Loix écrites dans un Païs particulier. La Raison en est, que ces Loix, écrites chez un Peuple, ne peuvent prévaloir sur la Loi Naturelle de la Liberté & de la Sûreté commune, gravée dans le Cœur de tous les autres Peuples du Monde. Quand une Puissance monte à un Point, que toutes les autres Puissances voisines ensemble ne peuvent plus lui résister, toutes ces autres sont en Droit de se liguier, pour prévenir cet Accroissement, après lequel il ne seroit plus Tems de défendre la Liberté commune. Mais, pour faire légitimement ces sortes de Ligues, qui tendent à prévenir un trop grand Accroissement d'un Etat, il faut que le Cas soit véritable & pressant: il faut se contenter d'une Ligue défensive; ou du moins, ne la faire offensive, qu'autant que la juste & nécessaire Défense se trouvera renfermée dans les Deseins d'une

76 DIRECTIONS POUR LA
d'une Aggression. Encore même
faut-il toujours, dans les Traités de
Lignes offensives, poser des Bornes
précises, pour ne détruire jamais
une Puissance, sous prétexte de la
modérer.

CETTE Attention à maintenir une
Espèce d'Egalité, & d'Equilibre,
entre les Nations voisines, est, ce
qui en assure le Repos commun. A
cet Egard, toutes les Nations voi-
sines, & liées par le Commerce font
un grand Corps, & une Espèce de
Communauté. Par exemple la Chré-
tienté fait une Espèce de Républi-
que générale, qui a ses Intérêts, ses
Craintes, ses Précautions à obser-
ver. Tous les Membres qui com-
posent ce grand Corps, se doivent
les uns aux autres pour le Bien com-
mun, & se doivent encore à eux-
mêmes pour la Sûreté de la Patrie,
de prévenir tout Progrès de quel-
qu'un des Membres qui renverferoit
l'Equilibre, & qui se tourneroit à la
Ruine inévitable de tous les autres
Membres du même Corps. Tout
ce qui change ou altère ce Sytème
général de l'Europe est trop dange-
reux,

reux, & traîne après soi des Maux infinis.

TOUTES les Nations voisines sont tellement liées par leurs Intérêts les unes aux autres, & au Gros de l'Europe, que les moindres Progrès particuliers peuvent altérer ce Systême général, qui fait l'Equilibre, & qui peut seul faire la Sûreté publique. Otez une Pierre d'une Voute, tout l'Edifice tombe, parce que toutes les Pierres se soutiennent en s'entre-poussant.

L'HUMANITE' met donc un Devoir mutuel de Défense du Salut commun, entre les Nations voisines, contre un Etat voisin qui devient trop puissant; comme il y a des Devoirs mutuels entre les Concitoyens pour la Liberté de la Patrie. Si le Citoyen doit beaucoup à sa Patrie dont il est Membre, chaque Nation doit à plus forte raison bien davantage au Repos & au Salut de la République universelle dont elle est Membre, & dans laquelle sont renfermées toutes les Patries des Particuliers.

LES Ligues défensives sont donc justes & nécessaires, quand il s'agit
véri-

véritablement de prévenir une trop grande Puissance, qui seroit en Etat de tout envahir. Cette Puissance supérieure n'est donc pas en Droit de rompre la Paix avec les autres Etats inférieurs, précisément à cause de leur Ligue défensive; car ils sont en Droit & en Obligation de la faire.

POUR une Ligue offensive, elle dépend des Circonstances. Il faut qu'elle soit fondée sur des Infractions de Paix, ou sur la Détention de quelque Pays des Alliés, ou sur la Certitude de quelque autre Fondement semblable. Encore même faut-il toujours, comme je l'ai déjà dit (*), borner de tels Traités à des Conditions qui empêchent ce qu'on voit; c'est qu'une Nation se sert de la Nécessité d'en rabattre une autre qui aspire à la Tirannie universelle, pour y aspirer elle-même à son Tour. L'Habileté, aussi-bien que la Justice & la Bonne-Foi, en faisant des Traités d'Alliance, est de les faire très précis, très éloignés de toutes Equivoques, & exactement bornés à un certain Bien que vous en voulez tirer

(*) Voyez ci-dessus pages 75. & 76.

rer prochainement. Si vous n'y prenez garde, les Engagemens que vous prenez, se tourneront contre vous, en abbattant trop vos Ennemis & en élevant trop vôtre Allié. Il vous faudra, ou souffrir ce qui vous détruit, ou manquer à vôtre Parole; Choses presque également funestes.

CONTINUONS à raisonner sur ces Principes, en prenant l'Exemple particulier de la Chrétienté, qui est le plus sensible pour nous.

IL n'y a que quatre Sortes de Systèmes. Le premier est d'être absolument supérieur à toutes les autres Puissances, mêmes réunies: c'est l'Etat des Romains, & celui de CHARLEMAGNE. Le second est d'être dans la Chrétienté la Puissance supérieure aux autres, qui sont néanmoins à peu près le Contre-Poids, en se réunissant. Le troisième est d'être une Puissance inférieure à une autre, mais qui se soutient, par son Union avec tous les Voisins, contre cette Puissance prédominante. Enfin, le quatrième est d'une Puissance à peu près égale à une autre, qui
tient

tient tout en Paix par cette Espèce d'Equilibre, qu'elle garde, sans Ambition, & de Bonne-Foi.

L'ETAT des Romains & de CHARLEMAGNE n'est point un Etat qu'il vous soit permis de desirer. I. Parce que pour y arriver, il faut commettre toutes Sortes d'Injustices & de Violences: il faut prendre ce qui n'est point à vous, & le prendre par des Guerres abominables dans leur Etendue. II. Ce Desein est très dangereux: souvent les Etats périssent par ces folles Ambitions. III. Ces Empires immenses, qui ont fait tant de Maux en se formant, en font bientôt après d'autres encore plus effroyables, en tombant par terre. La première Minorité, ou le premier Règne foible, ébranle les trop grandes Masses, & sépare des Peuples, qui ne sont encore accoutumés, ni au Joug, ni à l'Union mutuelle. Alors, quelles Divisions, quelles Confusions, quelles Anarchies, irrémédiables! On n'a qu'à se souvenir des Maux qu'ont faits en Occident la Chûte si prompte de l'Empire de CHARLEMAGNE; & en Orient le

le Renversement de celui d'ALEXANDRE, dont les Capitaines firent encore plus de Maux pour partager ses Dépouilles, qu'il n'en avoit fait lui-même en ravageant l'Asie. Voilà donc le Systeme le plus éblouissant, le plus flatteur & le plus funeste, pour ceux mêmes qui viennent à bout de l'exécuter.

LE second Systeme est d'une Puissance supérieure à toutes les autres, qui font contre elle à peu près l'Equilibre. Cette Puissance supérieure a l'Avantage contre les autres d'être toute réunie, toute simple, toute absolue dans ses Ordres, toute certaine dans ses Mesures. Mais, à la longue, si elle ne cesse de réunir contre elle les autres en excitant la Jalousie, il faut qu'elle succombe. Elle s'épuise, elle est exposée à beaucoup d'Accidens internes & imprévus, ou les Attaques du Dehors peuvent la renverser soudainement. De plus, elle s'use pour rien, & fait des Efforts ruineux pour une Supériorité, qui ne lui donne rien d'effectif, & qui l'expose à toutes sortes de Deshonneurs & de Dangers. De tous

F les

les Etats, c'est certainement le plus mauvais : d'autant plus qu'il ne peut jamais aboutir dans sa plus étonnante Prospérité, qu'à passer dans le premier Systeme, que nous avons déjà reconnu injuste & pernicieux.

LE troisieme Systeme est d'une Puissance inférieure à une autre, mais en sorte que l'inférieure, unie au Reste de l'Europe, fait l'Equilibre contre la supérieure, & la Sûreté de tous les autres moindres Etats. Ce Systeme a ses Incommodités & ses Inconvéniens ; mais, il risque moins que le précédent : parce qu'on est sur la Défensive, qu'on s'épuise moins, qu'on a des Alliés, & qu'on n'est point d'ordinaire dans cet Etat d'Infériorité, dans l'Aveuglement & dans la Présomption insensée qui menace de Ruïne ceux qui prévalent. On voit presque toujours, qu'avec un peu de Tems, ceux qui avoient prévalu, s'usent & commencent à déchoir. Pourvû que cet Etat inférieur soit sage, modéré, ferme dans ses Alliances, précautionné pour ne leur donner aucun Ombrage, & pour ne rien faire que par leur Avis pour
l'In-

tes ; du Risque , qu'il y a à les entreprendre ; qu'elles sont sans Fruit ; & enfin de la Vanité , de l'Inutilité , du peu de Durée des grands Empires , & des Ravages qu'ils causent en tombant.

MAIS , comme il n'est pas permis d'espérer qu'une Puissance supérieure à toutes les autres , demeure longtems sans abuser de cette Supériorité , un Prince bien sage & bien juste , ne doit jamais souhaiter de laisser à ses Successeurs , qui seront , selon toutes les Apparences moins modérés que lui , cette continuelle & violente Tentation d'une Supériorité trop déclarée. Pour le Bien même de ses Successeurs & de ses Peuples , il doit se borner à une Espece d'Egalité. Il est vrai , qu'il y a deux Sortes de Supériorités. L'une extérieure , qui consiste en Eten due de Terres , en Places fortifiées , en Passages pour entrer dans les Terres de ses Voisins , &c. Celle-là ne fait que causer des Tentations , aussi funestes à soi-même qu'à ses Voisins ; qu'exciter la Haine , la Jalousie , & les Lignes. L'autre est intérieure & solide. Elle consiste dans un Peuple plus nombreux ,

CONSCIENCE D'UN ROI. 85
breux, mieux discipliné, plus appliqué
à la Culture des Terres & aux Arts né-
cessaires. Cette Supériorité, d'ordi-
naire, est facile à acquérir, sûre, à
l'abri de l'Envie & des Liges; plus
propre même que les Conquêtes &
que les Places fortes, à rendre un
Peuple invincible. On ne sauroit donc
trop chercher cette seconde Supério-
rité, ni trop éviter la première, qui
n'a qu'un faux Eclat.

*Achevé de transcrire, à la Haye
le 30. de Mai 1720, d'après une Co-
pie faite sur une qui sortoit de l'Hôtel
de Beauvillier.*

F I N.



F 3

AU-



A U T R E

SUPPLEMENT,

Contenant diverses Maximes de saine Politique, & de sage Administration, tirées, tant des autres Ecrits de Mr. de Cambrai, que de ses simples Conversations.

TOUTES les Nations de la Terre ne sont que les différentes Familles d'une même République, dont Dieu est le Pere commun. La Loi Naturelle & Universelle, selon laquelle il veut que chaque Famille soit gouvernée, est de préférer le Bien public à l'Intérêt particulier.

Si les Hommes suivoient exactement cette Loi Naturelle, chacun feroit, & par Raisson & par Amitié,
ce,

ce qu'il ne fait à présent que par Crainte, ou par Intérêt. Mais, les Passions, malheureusement nous aveuglent, nous corrompent, & nous empêchent ainsi de connoître & d'aimer cette grande & sage Loi. Il a fallu l'expliquer & la faire exécuter par des Loix Civiles; & par conséquent, établir une Autorité suprême, qui jugeât en dernier Ressort, & à laquelle tous les Hommes pussent avoir Recours, comme à la Source de l'Unité Politique & de l'Ordre Civil. Autrement, il y auroit autant de Gouvernemens arbitraires qu'il y a de Têtes.

L'AMOUR du Peuple, le Bien Public, l'Intérêt général de la Société, est donc la Loi immuable & universelle des Souverains. Cette Loi est antérieure à tout Contract. Elle est fondée sur la Nature même. Elle est la Source & la Règle sûre de toutes les autres Loix. Celui qui gouverne, doit être le premier & le plus obéissant à cette Loi primitive. Il peut tout sur les Peuples; mais cette Loi doit pouvoir tout sur lui. Le

Père commun de la grande Famille ne lui a confié ses Enfans, que pour les rendre heureux. Il veut qu'un seul Homme serve par sa Sageſſe, à la Félicité de tant d'Hommes; & non que tant d'Hommes servent par leur Miſère, à flatter l'Orgueil d'un ſeul. Ce n'eſt point pour lui-même, que Dieu l'a fait Roi. Il ne l'eſt, que pour être l'Homme des Peuples: & il n'eſt digne de la Royauté, qu'autant qu'il s'oublie réellement lui-même pour le Bien Public.

LE Deſpotiſme tyrannique des Souverains eſt un Attentat ſur les Droits de la Fraternité Humaine. C'eſt renverſer la grande & ſage Loi de la Nature, dont ils ne doivent être que les Conſervateurs. Le Deſpotiſme de la Multitude eſt une Puiffance folle & aveugle, qui ſe forcene contre elle-même. Un Peuple, gâté par une Liberté exceſſive, eſt le plus ſupportable de tous les Tirans. La Sageſſe de tout Gouvernement, quel qu'il ſoit, conſiſte à trouver le juſte Milieu entre ces deux Extrémités affreuſes, dans une Liberté modérée
par

par la seule Autorité des Loix. Mais, les Hommes aveugles & ennemis d'eux-mêmes, ne sauroient se borner à ce juste Milieu.

TRISTE Etat de la Nature Humaine ! Les Souverains, jaloux de leur Autorité, veulent toujours l'étendre. Les Peuples, passionnés pour leur Liberté, veulent toujours l'augmenter. Il vaut mieux cependant souffrir, pour l'Amour de l'Ordre, les Maux inévitables dans tous les Etats, même les plus réglés, que de secouer le Joug de toute Autorité, en se livrant sans cesse aux Fureurs de la Multitude qui agit sans Règle & sans Loi. Quand l'Autorité Souveraine est donc une fois fixée, par les Loix fondamentales, dans un seul, dans peu, ou dans plusieurs, il faut en supporter les Abus, si l'on ne peut y remédier par des Voyes compatibles avec l'Ordre.

TOUTES ces Sortes de Gouvernemens sont nécessairement imparfaits, puis qu'on ne peut confier l'Autorité Suprême qu'à des Hommes. Et toutes Sortes de Gouvernement sont bonnes,

nes, quand ceux qui gouvernent, suivent la grande Loi du Bien Public. Dans la Théorie, certaines Formes paroissent meilleures que d'autres; mais, dans la Pratique, la Foiblesse ou la Corruption des Hommes, sujets aux mêmes Passions, exposent tous les Etats à des Inconvéniens à-peu-près égaux. Deux ou trois Hommes entraînent toujours le Monarque, ou le Sénat.

ON ne trouvera donc pas le Bonheur de la Société Humaine, en changeant & en bouleversant les Formes déjà établies: mais, en inspirant aux Souverains, que la Sûreté de leur Empire dépend du Bonheur de leurs Sujets; & aux Peuples, que leur solide & vray Bonheur demande la Subordination. La Liberté sans Ordre est un Libertinage, qui attire le Despotisme. L'Ordre sans la Liberté est un Esclavage, qui se perd dans l'Anarchie.

D'UN CÔTÉ, on doit apprendre aux Princes, que le Pouvoir sans Bornes est une Frénésie, qui ruine leur propre Autorité. Quand les Souverains

rans s'accoutument à ne connoître d'autres Loix que leurs Volontés absolues, ils s'appent le Fondement de leur Puissance. Il viendra une Révolution soudaine & violente, qui, loin de modérer leur Autorité excessive, l'abbatra sans Ressource.

D'UN autre Côté, on doit enseigner aux Peuples, que les Souverains étant exposez aux Haines, aux Jalousies, aux Bévües involontaires, qui ont des Conséquences affreuses mais imprévues, il faut plaindre les Rois, & les excuser. Les Hommes sont à la vérité malheureux d'avoir à être gouvernez par un Roi, qui n'est qu'un Homme semblable à eux: car, il faudroit des Dieux, pour redresser les Hommes. Mais, les Rois ne sont pas moins infortunés, n'étant qu'Hommes, c'est-à-dire foibles & imparfaits, d'avoir à gouverner cette Multitude innombrable d'Hommes corrompus & trompeurs.

PAR ces Maximes, également convenables à tous les Etats, & en conservant ainsi la Subordination des Rangs, on peut concilier la Liberté
du

92 DIRECTIONS POUR LA
du Peuple avec l'Obéissance due aux
Souverains, & rendre les Hommes
tout ensemble bons Citoyens & fidé-
les Sujets, soumis sans être esclaves,
& libres sans être effrénés. Le
pur Amour de l'Ordre est la Sour-
ce de toutes les Vertus Politiques, aus-
si-bien que de toutes les Vertus Di-
vines.

„ ENFANT DE ST. LOUIS „ di-
soit le sage & pieux Prélat à son il-
lustre Eleve dans une de ses Lettres,
„ imitez vôtre Père. Soyez com-
„ me lui, doux, humain, accessible,
„ affable, compatissant & libéral.
„ Que vôtre Grandeur ne vous em-
„ pêche jamais de descendre avec
„ Bonté jusques aux plus petits,
„ pour vous mettre à leur Place; &
„ que cette Bonté n'affoiblisse jamais
„ ni vôtre Autorité ni leur Respect.
„ Etudiez sans cesse les Hommes.
„ Apprenez à vous en servir, sans
„ vous lier à eux. Allez chercher
„ le Mérite jusqu'au Bout du Monde.
„ D'ordinaire, il demeure modeste
„ & reculé. La Vertu ne perce point
„ la

„ La Foule. Elle n'a, ni Avidité,
 „ ni Empressement. Elle se laisse
 „ oublier. Ne vous laissez point ob-
 „ séder par des Esprits flatteurs &
 „ insinuans. Faites sentir, que vous
 „ n'aimez, ni les Louanges ni les
 „ Bassesses. Ne montrez de la Con-
 „ fiance, qu'à ceux qui ont le
 „ Courage de vous contredire avec
 „ Respect, & qui aiment mieux
 „ votre Réputation, que votre Fa-
 „ veur.

„ IL est Tems, que vous mon-
 „ triez au Monde une Maturité &
 „ une Vigueur d'Esprit, proportion-
 „ nées au Besoin présent. St. Louis,
 „ à votre Age, étoit déjà les Déli-
 „ ces des Bons & la Terreur des
 „ Méchans. Laissez donc tous les
 „ Amusemens de l'Age passé. Fai-
 „ tes voir, que vous pensez &
 „ que vous sentez ce qu'un Prin-
 „ ce doit penser & sentir. Il faut
 „ que les Bons vous aiment, que les
 „ Méchans vous craignent & que
 „ tous vous estiment. Hâtez-vous
 „ de vous corriger, pour travail-
 „ ler

„ler utilement à corriger les
„tres.

„ LA Piété n'a rien de foible, ni
„ de triste, ni de gêné. Elle élar-
„git le Cœur. Elle est simple &
„ aimable. Elle se fait tout à tous,
„ pour les gagner tous. Le Royau-
„me de Dieu ne consiste pas dans
„ une scrupuleuse Observation de
„ petites Formalités, il consiste pour
„ chacun dans les Vertus propres à
„ son Etat. Un grand Prince ne
„ doit pas servir Dieu de la même
„ Façon qu'un Solitaire, ou qu'un
„ simple Particulier.

„ St. Louis s'est sanctifié en grand
„ Roi. Il étoit intrépide à la Guer-
„re, décisif dans ses Conseils, su-
„périeur aux autres par la Noblesse
„ de ses Sentimens, sans Hauteur,
„ sans Présomption, sans Dureté.
„ Il suivoit en tout les véritables In-
„térêts de sa Nation, dont il étoit
„ autant le Père que le Roi. Il
„ voyoit tout de ses propres Yeux
„ dans les Affaires principales. Il
„ étoit appliqué, prévoyant, modé-
„ré, droit & ferme dans les Né-
„gocia-

„ Sociations; en sorte que les Etran-
 „ gers ne se fioient pas moins à lui,
 „ que ses propres Sujets. Jamais
 „ Prince ne fut plus sage pour poli-
 „ cer les Peuples, & pour les rendre
 „ tout ensemble bons & heureux.
 „ Il aimoit avec Confiance & Ten-
 „ dresse tous ceux qu'il devoit aimer;
 „ mais, il étoit ferme pour corri-
 „ ger ceux qu'il aimoit le plus. Il
 „ étoit noble & magnifique selon les
 „ Mœurs de son Tems, mais sans
 „ Faſte & ſans Luxe. Sa Dépense,
 „ qui étoit grande, ſe faisoit avec
 „ tant d'Ordre, qu'elle ne l'empê-
 „ choit pas de dégager tout ſon Do-
 „ maine.

„ SOYEZ Héritier de ſes Vertus,
 „ avant que de l'être de ſa Couronne.
 „ Invoquez-le avec Confiance dans
 „ vos Beſoins. Souvenez-vous, que
 „ ſon Sang coule dans vos Veines,
 „ & que l'Esprit de Foi qui l'a ſanc-
 „ tifié, doit être la Vie de vôtre
 „ Cœur. Il vous regarde du Haut du
 „ Ciel, où il prie pour vous & où
 „ il veut que vous régniez un jour
 „ en Dieu avec lui. Unissez donc

„ VO

„vôtre Cœur au sien. *Conserua*,
 „*Fili mi, Præcepta Patris tui.* „

AUTANT affectionné au Bonheur du Genre-Humain en général, qu'à celui de sa propre Nation en particulier ; & autant Ennemi de la Violence & de la Persécution, qu'Ami sincère de la Justice & de l'Equité ; voici les sages & judicieux Conseils, que nôtre illustre Prélat donna au Chevalier de St. George, lors qu'il fut le voir à Cambrai en 1709 ou 10.

„SUR toutes Choses, ne forcez
 „jamais vos Sujets à changer leur
 „Religion. Nulle Puissance Humaine
 „ne peut forcer le Retranchement
 „impénétrable de la Liberté
 „du Cœur. La Force ne peut jamais
 „persuader les Hommes : elle ne
 „fait que des Hipocrites. Quand les
 „Rois se mêlent de Religion, au lieu
 „de la protéger, ils la mettent en
 „Servitude. Accordez à tous la
 „Tolérance Civile : non, en approuvant
 „tout, comme indifférent ;
 „mais, en souffrant avec Patience
 „tout ce que Dieu souffre, & en tâ-
 „chant

„chant de ramener les Hommes par
„une douce Persuasion. „

CONSIDEREZ attentivement quels
font „ les Avantages que vous pou-
„vez tirer de la Forme du Gou-
„vernement de vôtre País, & des
„Egards que vous devez avoir pour
„vôtre Sénat. Ce Tribunal ne peut
„rien sans vous. N'êtes-vous pas
„assez puissant ? Vous ne pouvez
„rien sans lui. N'êtes-vous pas
„heureux d'être libre pour faire tout
„le Bien que vous voudriez, & d'a-
„voir les Mains liées quand vous
„voudriez faire du Mal ? Tout Prin-
„ce sage doit souhaiter de n'être que
„l'Exécuteur des Loix, & d'avoir
„un Conseil suprême qui modère
„son Autorité. L'Autorité Pater-
„nelle est le premier Modèle des
„Gouvernemens. Tout bon Père
„doit agir de concert avec ses En-
„fans, les plus sages, & les plus
„expérimentés. „

LE *Télémaque*, où l'*Utile* se trou-
ve si industrieusement & si sagement
enchassé parmi l'*Agréable*, est tout
rempli de semblables Conseils, qu'il
G se-

98 DIRECTIONS POUR UN ROI.
seroit extrêmement à souhaiter pour
le Bonheur du Genre-Humain, que les
Souverains de tous les Etats voulus-
sent bien écouter & suivre, mais qu'il
seroit tout-à-fait superflu de transcri-
re ici, vû que cet excellent Ouvrage
se rencontre actuellement par-tout,
& entre les Mains de tout le Monde.

F I N.



LA



LA SAGESSE HUMAINE,
OU LE
P O R T R A I T
D'UN
HONNETE - HOMME ,

PAR LE MEME

ARCHEVEQUE DE CAMBRAI,

*Imprimé en Placard, tant à l'Usage de son
Diocèse, que de ceux relevans de sa
Métropole.*



M A X I M E I.

*RENDEZ au Créateur ce que l'on doit lui rendre.
Réfléchissez avant que de rien entreprendre.
Point de Société, qu'avec d'honnêtes Gens.
Et ne vous flattez point de vos heureux Talens.*

G 2

MA-

100 PORTRAIT D'UN

MAXIME II.

CONFORMEZ-VOUS toujours aux Sentimens des
autres :

*Cédez honnêtement, si l'on combat les vôtres.
Donnez Attention à tout ce qu'on vous dit :
Et n'affectez jamais d'avoir beaucoup d'Esprit.*

MAXIME III.

N'ENTRETENEZ personne au de-là de sa Sphère ;
Et dans tous vos discours tâchez d'être sincère.
Tenez votre Parole inviolablement ;
Et ne promettez point inconsidérément.

MAXIME IV.

SOYEZ officieux, complaisant, doux, affable,
Et pour tous les Humains d'un Abord favorable.
Sans être familier, ayez un Air aisé :
Ne décidez de rien, qu'après avoir pesé.

MAXIME V.

AIMEZ sans Intérêt, pardonnez sans Faiblesse.
Choisissez vos Amis avec Délicatesse :
Cultivez avec Soins l'Amitié d'un chacun.
A l'égard des Procès, n'en intentez aucun.

MAXI-

MAXIME VI.

NE vous informez point des Affaires des autres :
 Sans Affectation taisez-vous sur les vôtres.
 Prêtez de Bonne-Grace, avec Discernement.
 S'il faut récompenser, faites-le noblement.

MAXIME VII.

EN quelque heureux Etat que vous puissiez paroître,
 Que ce soit sans Excès, & sans vous méconnoître.
 Compatissez toujours aux Disgraces d'autrui :
 Supportez ses Défauts, vivez bien avec lui.

MAXIME VIII.

SURMONTEZ les Chagrins où l'Esprit s'abandonne.
 N'usez de Raillerie envers nulle Personne.
 Où la Discorde régné, apportez-y la Paix ;
 Et ne vous vangez point, qu'à force de Bienfaits.

MAXIME IX.

REPRENEZ sans Aigreur, louez sans Flatterie.
 Riez paisiblement, entendez Raillerie.
 Estimez un chacun dans sa Profession :
 Et ne critiquez rien par Ostentation.

M A X I M E X.

NE repr'chez jamais les Plaisirs que vous faites ;
 Mais les mettez au Rang des Affaires secretes.
 Prevenez les Besoins d'un Ami malheureux :
 Sans Prodigalité montrez-vous généreux.

M A X I M E XI.

MODEREZ les Transports d'une Bile naissante ;
 Et ne parlez qu'en Bien de la Personne absente.
 Fuyez l'Ingratitude : & vivez sobrement.
 Jouez pour le Plaisir, & perdez noblement.

M A X I M E XII.

PENSEZ bien, parlez peu, & n'offensez Personne.
 Faites toujours grand Cas de ce que l'on vous donne.
 Ne tirannisez point le pauvre Débiteur :
 Pour lui comme pour vous, soyez de bonne Humeur.

M A X I M E XIII. ET DERNIERE.

AU Bonheur du Prochain ne portez point d'Envie ;
 Et ne divulguiez point ce que l'on vous confie.
 Ne vous vantez de rien : gardez votre Secret.
 Après quoi, mettez-vous au-dessus du Caquet.

F I N.

AVER-

AVERTISSEMENT
DU
LIBRAIRE.

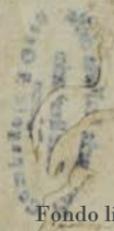
JEAN NEAULME travaille actuellement à faire une très belle & très magnifique Edition, en plus d'une Langue, de cet Excellent Ouvrage, *in Folio & in Quarto*, d'un gros Caractère neuf & dégagé, afin de rendre ce Volume d'une Grosseur raisonnable, & d'un Format pareil à ceux des *Avantures de Telemaque*, qui sont aussi magnifiquement imprimées dans ces deux Formes *in Folio & in Quarto*. Cette Edition-là sera ornée d'une belle Planche de Titre susceptible de riches Idées, de Portraits, de Lettres grises, de Vignettes, & de Culs-de-Lampes; en un mot, il ne négligera rien, pour contribuer lui-même en quelque sorte, s'il est possible, à ériger à l'Auteur le Temple de l'Immortalité, qu'il a si justement mérité & acquis.

F I N.

Fondo librario antico dei Gesuiti italiani
www.fondolibrarioantico.it

102427

Stampato in Venezia
presso la Compagnia di Gesù



Fondo librario antico dei Gesuiti italiani
www.fondolibrarioantico.it

Fondo librario antico dei Gesuiti italiani
www.fondolibrarioantico.it

